

MENNECY

INFO

PRIX : 4 F.

Déc. 83 - Janv. Fév. 84

MENNECY INFO - B.P. 25 - (91541) MENNECY CEDEX - Tél. 457.32.20 - Directeur de la Publication : Jean-Pierre BOURIOT, Maire Adjoint chargé de l'Information. Commission Municipale de l'Information et des Relations Publiques : F. BACA, M. et Mme BERTHE, JP. BOURIOT, F. GISSELBRECHT, S. LEVASSEUR, M. MINSSIEUX, F. POITVIN. - Ont participé à la rédaction de ce numéro : Mrs et Mmes BEAUDET, BLIN, BOE, BOULEY, BRACONNIER, CALLE, COLOMBEL, DALLEMAGNE, DELPORT, FOUCHER, GUILLAUMOT, JUSSEAUME, KIFFER, RIVIERE, ROBERT, SOLA, STAQUET, TELLIER, Les Archers de Villero, les Bibliothécaires, le Club Informatique, La Généalogie, le Judo Karaté Club, le Jumelage, Mennecy Animation, La Paléontologie, le Photo Club. Maquette et Mise en page : Frédéric BACA (Service Municipal d'Information) - Secrétariat de Rédaction : Mmes LEDUC, STAQUET (Service Municipal d'Information). - Imprimerie : COPYPRINT 6, place des Marguerites, MENNECY - Ce numéro est tiré à 4.500 exemplaires et diffusé à chaque famille Menneçoise. Toute reproduction est interdite sans autorisation. Dépôt légal N° 20 : Décembre 1983 - ISSN 024 16395.

ELECTRIFICATION S N C F

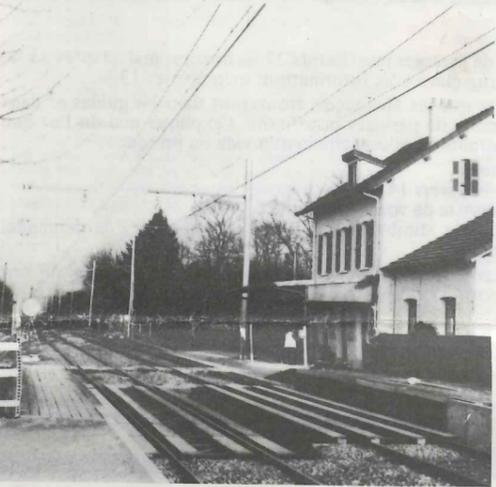
10 ANS DE COMBAT SANS VICTOIRE

Après 10 ans de combat l'électrification de la ligne de chemin de fer de Corbeil - La Ferté Alais sera achevée et le travail des élus et de la population récompensé.

A l'heure actuelle sur 37 trains, 28 partent ou arrivent à Corbeil-Essonnes et nécessitent un changement de train à cette gare, les 9 autres sont en relation directe entre Paris et Malesherbes.

Dès le 22 Janvier 1984 les 37 circulations quotidiennes seront sans changement à Corbeil-Essonnes. plus de changement entre Paris-Lyon et La Ferté-Alais !

D'autre part la mise en service de rames automotrices électriques devrait permettre d'éviter les surcharges aux heures de pointe.



Le Portrait du Numéro 20



Un garçon comme le vôtre et le mien, ni mieux, ni moins bien. Il rentrait en vélo, il venait d'avoir quinze ans.
Rêvant d'Hinault ou Merckx, il remporta 5 courses cette année drapé du maillot jaune et bleu du V.C.M.
Il se destinait à apprendre le métier de charcutier à l'Ecole d'Etiolles.
A la veille de la rentrée, le 7 Septembre, Olivier GESMIER nous a quitté sur la R.N. 191, victime d'un accident mortel.
Une fois de plus, l'alcool tue, et un automobiliste, de surcroît récidiviste, demeure en liberté dans la rue. Olivier est parti, il ne reviendra plus, la justice a jugé, l'alcool a tué ce blond garçon au visage souriant.
Que sa famille cruellement éprouvée par ce triste sort trouve de la part de toute la population Menneçoise dans ces quelques lignes, un peu de réconfort.
Au revoir, Olivier.
J.P. B.

SON PALMARES 1983

9 Janvier : Victoire en Cyclo Cross à Achères.
20 Février : 3ème aux championnats d'Ile de France de Cyclo-Cross.
10 Avril : Victoire à Villemoisson.
1er Mai : Victoire à Lardy.
7 Mai : 2ème et 1er par Equipe à Boissy-le-Cutté.
15 Mai : Victoire à Boutrevilliers.
29 Mai : Champion d'Ile-de-France par Equipe contre la montre.

N D L R

Le Jugement a été rendu le 19 Octobre 1983 près le Tribunal d'Evry. L'auteur et responsable de cet accident (2g07 d'alcool dans le sang) M. CHABCHOUB a été condamné à un an de prison avec sursis et annulation de son permis de conduire pour un an. Au cours de la même audience, un voleur de voiture a été condamné à 11 mois de prison ferme. De nombreux habitants émus par ce verdict, se demandent où va la justice. Les élus locaux s'élèvent vigoureusement contre ce verdict inadmissible et inacceptable compte tenu des déclarations gouvernementales des dernières semaines.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire, en a informé Guy THOMAS (Europe 1), Patrick POIVRE D'ARVOR (Antenne 2), Alain AYACHE (Le Meilleur) ainsi que LE RÉPUBLICAIN et le PARISIEN qui s'en sont largement fait l'écho dans leurs colonnes et émissions (Sauf Antenne 2 à ce jour).

De gauche ou de droite, quelle Justice ?

meilleurs
vœux pour
1984



p.i.c et p.i.m première à mennecy

ENQUETE SUR NOS INDUSTRIES



AUTOCLAVITE

Vers 1920, Monsieur WETTER fabrique dans son appartements à Paris des joints pour AUTOCLAVES.

En Autriche, Monsieur Klinger avait inventé un matériau pour joints qu'il avait appelé :

- KLINGERIT

Monsieur WETTER commercialise ses joints sous la marque :

- AUTOCLAVITE

La Société connaît un bon développement jusqu'en 1939. Après la guerre, et le décès de son fondateur, la Société est réduite à un employé.

Elle est alors reprise par les propriétaires actuels associés à la Firme REINZ (RFA) et se spécialise dans :

- L'étanchéité industrielle

AUTOCLAVITE répond à deux besoins :

- étanchéité statique : jonction de deux surfaces lisses.

- étanchéité dynamique : jonction entre une surface fixe et une surface mobile.

Les joints sont très divers tant par leur forme que leurs dimensions et ne se font qu'à la demande.

Tout en conservant l'établissement de Paris, AUTOCLAVITE S.A. installe une unité de production :

avec 10 personnes en 1964. - 22, rue du Petit Mennecy -

Les bureaux sont transférés en 1968. Le nombre d'employés est alors de 20. Puis une nouvelle usine est construite au lieu dit :

- Le "Buisson Houdart" -

En 1973, l'effectif est de 47 personnes, (la main d'œuvre est locale, la formation se fait sur place et la promotion est interne à l'entreprise.).

CONCLUSION :

" AUTOCLAVITE " est bien placé sur le marché français et européen, et tente de s'implanter sur le marché canadien par un produit bien particulier de sa fabrication.

Nous souhaitons bonne chance à cette entreprise Menneçoise, à son dirigeant Monsieur LEDOUX et au personnel de la Société.

F.G

L'information électronique sort dans la rue. Vous connaissez tous les panneaux d'informations municipales qui fonctionnent dans les grandes villes, à PARIS, ATHIS-MONS... Dès maintenant le Conseil Municipal a décidé, lui aussi, d'équiper MENNECY d'un panneau informatisé de communication (P.I.C.) qui est situé avenue du Général de Gaulle devant la Maison des Loisirs. L'encadré en page 3 vous permet de vous familiariser avec le P.I.C.

Mais la grande nouveauté, c'est le P.I.M. (Point d'Informations Multiples). A notre connaissance l'installation de cet appareil constitue une première mondiale dont MENNECY peut s'enorgueillir.

Contrairement au P.I.C. qui diffuse automatiquement des informations vers les passants, piétons ou automobilistes, le P.I.M. lui est à votre disposition pour répondre aux questions que vous lui poserez au moment où vous le voudrez. Le P.I.M. est en effet un instrument de dialogue et constitue un moyen d'ouverture de la communication entre les divers responsables de la vie de la Cité (élus, services publics, associations) et les Menneçois.

Enfin il est pour vos amis et visiteurs «l'Hôteesse d'accueil» de la ville qui les guidera le plus directement vers votre domicile ou vers l'adresse désirée (commerce, entreprise...).

Le Conseil Municipal et les commissions «innovations et techniques nouvelles» animées par Monsieur DALLEMAGNE, «Informations et relations publiques» animées par Monsieur Jean-Pierre BOURIOT ont œuvré pour que cette expérience constitue un développement de la communication et de l'information au service de tous.

Dans cette opération le Conseil Municipal n'a pas oublié vos deniers puisque grâce à la coopération d'un Menneçois, Monsieur DELPORT, cette expérience qui constitue une grande première est absolument gratuite pour les contribuables. Que la compagnie des Magiciens et SEBB information trouvent dans ces quelques lignes nos remerciements d'avoir choisi MENNECY comme ville-pilote et d'avoir accepté de mettre gratuitement ces matériels à votre service pendant cette expérience.

Le P.I.M. et le P.I.C. de MENNECY étant par nature des outils de communication il va sans dire que vous êtes invités à communiquer au Service informations toutes les remarques et suggestions que vous pourrez avoir à formuler à leur sujet.

la poste :
début des
travaux ?

15 decem

cézanne :
maincy ou
mennecy ?

avis de
recherche
à mennecy

nouveau :
les archers
de villero

un mammifère
marin à
mennecy !

nos petites
annonces

radioval
va réémettre

délibérations
du conseil
municipal

page ce

le relais
paroissial
verville ville

L'Aqueduc de la Vanne

DE MENNECY A PARIS...

«Me promenant un jour avec Bonaparte, il me dit : — J'ai l'intention de faire de PARIS la plus belle capitale du monde (...) Je veux faire quelque chose de grand et d'utile pour PARIS. Quelles sont vos idées à ce sujet ?

— DONNEZ-LUI DE L'EAU !»

Chaptal (mes souvenirs sur Napoléon).

Combien connaissent cette digue de terre, ressemblant parfois à d'anciennes fortifications, venant de la plaine de Chevannes et qui traverse MENNECY en fournissant une aire de jeux de choix à nos jeunes des quartiers des Acacias et du Clos Renault ?

Sous cette excroissance herbeuse qu'affectionnent particulièrement les promeneurs et les chasseurs de tous poils, des canalisations maçonnées, d'un diamètre moyen de deux mètres, véhiculent 330.000 m³ - jour d'eau de source qui permettent d'alimenter en eau potable un bon tiers de l'agglomération parisienne. Ces eaux de source sont captées dans le bassin parisien et amenées gravitairement par quelques 500 kilomètres d'aqueducs réalisés de 1865 à 1900 à l'initiative du Baron Haussman, Préfet de la Seine sous le Second Empire, qui confia en 1854 à l'ingénieur BELGRAND, la tâche de restructurer le système d'approvisionnement en eau potable de la capitale.

L'aqueduc de la Vanne tel que nous le connaissons est alimenté par de multiples sources captées dans leur gîte géologique à l'aide d'ouvrages souterrains tels que galeries captantes, puits et forages. Ces captages proviennent essentiellement de la vallée de la Vanne, affluent de l'Yonne, et des vallées du Loing et de la Voulzie, affluents de la Seine. Après de multiples aventures que l'on vous contera prochainement (usines de relèvement siphons pour passage de rivières et de vallées naturelles etc...) toutes ces eaux captives sont mélangées et stérilisées dans la chambre de jonction de Desquemaes, située en forêt de Fontainebleau, pour rejoindre sagement le réservoir de neutralisation de Montsouris, à Paris, après être passées sous nos pieds à MENNECY.

D.K

Une prochaine conférence-exposition sera tenue sur ce thème par Daniel KIFFER, sous l'égide de la Commission Culturelle de la Ville de MENNECY animée par Joël MONIER, adjoint au Maire. Grâce à l'amabilité de l'ingénieur général LEGRAND, Chef du service technique des Eaux de la Ville de Paris et de ses collaborateurs, nous aurons également la possibilité de visiter l'aqueduc de la Vanne.

L'INFORMATIQUE

Le Club Informatique de Mennechy a ouvert ses portes dans l'enceinte de la Maison des Loisirs au mois de septembre 1983. Déjà, plus de 80 adhérents ont pu bénéficier de l'ensemble des prestations de ce club.

Dans un but de formation des amateurs, des cours d'initiation à la programmation basic sont organisés continuellement ; ils se déroulent sur une période d'un mois avec 4 séances de deux heures chacune, l'élève bénéficiant du prêt d'un micro-ordinateur qui lui permet de travailler chez lui pendant cette période.

Quand ils sont formés ces «informaticiens élèves» peuvent continuer à enrichir leurs connaissances en participant par petits groupes à la réalisation de projets (agenda personnel, machine à écrire électronique, gestion d'un porte feuille boursier, etc. .) ainsi que des projets plus ambitieux pour les informaticiens chevronnés (construction d'un robot programmeur de PROM, etc. .).

Actuellement le club dispose de différents matériels : SINCLAIR ZX 81 - ORIC - SANYO PHC 25 - COMMODORE VIC 20 et le SANCO 2200 avec disquettes et imprimante. Les adhérents possèdent d'autres matériels tels que APPLE - TRS 80 - EPSON.

Une permanence est ouverte tous les samedis matins de 9 h à 12 heures pour les personnes qui souhaitent travailler, s'initier, jouer ou tout simplement «parler informatique».

Les prochaines séries de cours auront lieu :

Lundi :	Vendredi :
9 janvier 1984	1 février 1984 de 20 à 22 heures.
16 janvier 1984	24 février 1984 de 20 à 22 heures.
23 janvier 1984	2 mars 1984 de 20 à 22 heures
30 janvier 1984	9 mars 1984 de 20 à 22 heures.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 100 F. (50 F. pour la 2ème personne de la même famille).

La série de cours + l'adhésion : 200 F. (150 F. pour la 2ème personne de la même famille).

L'encadrement du club se constitue de : M. BOULEY Bernard - M. BINACHON Luc - M. FOURMY Gilbert - M. AZERAD Jean - M. ROCHE Rejoignez l'équipe du Club Informatique de Mennechy 65, Bd du Gal de Gaulle, pour enrichir vos connaissances et vous familiariser avec l'outil micro-ordinateur qui envahit votre vie.

Loisirs Pêle Mêle

MAINCY ?

Dans le n° 19 de "Mennechy-Info" (septembre-octobre-novembre 1983) un article anonyme, encadré en dernière page, tentait d'établir que l'admirable paysage "Le Petit Pont" (0,60 m x 0,73 m - Musée du Louvre) peint au cours de l'été 1879 par Paul Cézanne est, en vérité, "Le Pont de Mennechy", pont aujourd'hui disparu, s'inscrivant dans "un paysage typique de la commune".

Les nombreuses esquisses préalables que l'on possède, les retouches et les surcharges que l'on décèle sur la toile elle-même témoignent d'un travail considérable et de longue haleine de la part de Cézanne dont la lenteur à peindre était proverbiale ; n'a-t-on pas dit que lorsqu'il peignait un arbre en fleurs, les fleurs fanaient avant qu'il eût terminé son œuvre ?

Donc le "Petit Pont" ne serait concevable comme "Pont de Mennechy" que si Paul Cézanne avait effectué en 1879 ou 1880 un long séjour à Mennechy, qui n'aurait pas manqué de laisser des traces.

Or le nom de Mennechy n'apparaît nulle part dans toute l'œuvre peint ou dessiné de l'artiste et, dans sa correspondance, une seule lettre mentionne, après la signature, "Mennechy, près de Corbeil" : celle qu'il écrivit de l'hôtel de La Belle Étoile, le 24 mai 1897 — 18 ans après "Le Petit Pont" — à Émile Solari.

Encore que cette lettre atteste de façon indubitable la présence de Paul Cézanne à Mennechy ce jour-là, son contenu suggère l'idée que Mennechy n'était qu'une courte étape sur le chemin d'un retour vers Paris (peut-être venait-il de Fontainebleau ?

C'est à cette époque que furent peints "Les Rochers de Fontainebleau") puisque, par cette lettre, Cézanne propose à Émile Solari de le rencontrer à Paris le samedi 29 mai et l'informe qu'il regagnera Aix-en-Provence le 31 mai.

Dans les conditions d'incertitude où l'on se trouve quant à d'hypothétiques séjours de Cézanne à Mennechy, séjours dont on ne connaît ni les dates ni les durées, il est tout à fait invraisemblable que "Le Petit Pont" soit celui de Mennechy. Aussi bien le musée du Louvre où cette toile est exposée salle du Jeu de Paume (place de la Concorde) a-t-il retenu le titre "Pont de Maincy", du nom d'une commune de Seine-et-Marne arrosée par l'Almont, à 3 km à l'est de Melun... de Melun où Cézanne avait loué une maison qu'il occupa du 3 juin 1879 au 25 février 1880, c'est-à-dire à l'époque où il peignit "Le Petit Pont".

Il n'est alors nullement surprenant que la critique de la "Revue des Arts", Charles Sterling, cherchant ce pont sur l'Essonne, près de Mennechy, ne l'ait point trouvé puisqu'il enjambe l'Almont, près de Maincy.

Comme il se trouve encadré par un des plus ravissants paysages bucoliques de l'Île-de-France, voici l'itinéraire pour y accéder ; il mérite d'être un but d'excursion.

• De la place Saint-Jean à Melun remonter pendant 200 m la rue Bancel ; lorsqu'elle vire à gauche, continuer tout droit sur la route de Trois-Moulins (D 117).

Suivre cette route, qui longe l'Almont, pendant 1 km ; elle passe sous le viaduc de la rocade de Melun ; 100 m plus loin, elle bifurque.

Prendre la branche de gauche jusqu'à l'entrée d'une impasse (200 m) ; s'engager jusqu'au fond de l'impasse (200 m) qui bute contre la façade d'une vieille demeure, le moulin bas, l'un des trois par lesquels ce site a été baptisé.

C'est là. A gauche, LE PONT.

Tel que Cézanne l'a peint. Ou presque car les crues de l'Almont, les jeux des enfants ont eu raison du pittoresque tablier en bois, malencontreusement remplacé en 1958 par un tablier métallique. Mais les habitants du voisinage se souviennent parfaitement du tablier en bois de ce pont qu'ils appellent, d'ailleurs, le Pont de Cézanne. Aucun changement ne semble avoir affecté les deux arches maçonnées si caractéristiques et l'environnement sylvestre paraît immuable tant on "reconnaît" les frênes et les peupliers brossés par Cézanne. En retrouvant dans la nature depuis le point exact où le maître avait planté son chevalet tous les détails de la toile, on reste confondu par la géniale méticulosité de Paul Cézanne : rien ne manque, pas même, si l'on prend soin d'effectuer ce pèlerinage en milieu d'après-midi par un jour de soleil, la tache blanche d'un reflet sous le tablier du Pont de Maincy.

Car aucun doute ne peut subsister : c'est le pont de Maincy.

Comment a-t-il pu, pour quelques-uns devenir le Pont de Mennechy ? L'explication, toute simple, est donnée dans le catalogue de l'exposition "Cézanne dans les musées nationaux" réalisée en 1974 et où cette toile était présentée sous le titre "Pont de Maincy".

Né à Aix-en-Provence, Cézanne était méridional. Et essayez donc de dire Maincy "avé l'assent" du Midi ! Cela ressemblera fort à Mennechy. Aussi lorsque Julien Tanguy recut la toile des mains de Paul Cézanne, ce fut Mennechy et non Maincy qu'il entendit. Dès lors, de Julien Tanguy, premier propriétaire de l'œuvre, la toile passa, accompagnée de son barbarisme, à l'hôtel Drouot où elle fut vendue le 19 juin 1894. Mais le barbarisme était maintenant imprimé dans la "Gazette des ventes" et la légende entamait son irrésistible ascension qui la conduisit, 89 ans après, à abuser encore de crédules victimes qui, pourtant, ne demeurent qu'à 25 km du Pont de Maincy.

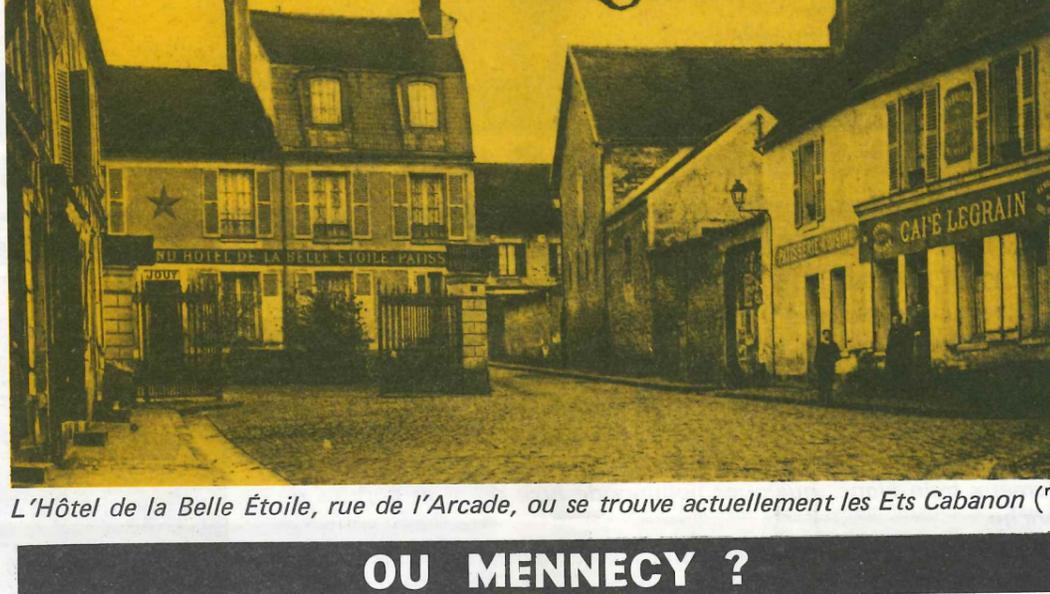
N D L R :

Merci à Monsieur G. SOLA pour la qualité de sa lettre et des éléments qu'il a aimablement rassemblés. Le débat est ouvert «Maincy ou Mennechy». Nos lecteurs trouveront ci-dessous les sources d'informations de notre article publié dans le précédent numéro et mis en

cause par Monsieur SOLA.

Gérard SOLA

A propos de l'anonymat des articles, la règle de l'Équipe de Rédaction est de ne pas signer (tout au plus les initiales) car leurs noms figurent dans l'OURS (nom barbare de l'encadré situé en page 1 sous MENNECY INFO.).



L'Hôtel de la Belle Étoile, rue de l'Arcade, où se trouve actuellement les Ets Cabanon (?)

OU MENNECY ?

Extrait de la «Revue des Arts» N° 4 - Décembre 1955.

L'été dernier le Musée du Louvre acquit de la collection Molyneux un des plus beaux paysages de Cézanne (1). Généralement appelé le Petit Pont (2), il a été nommé par Bernard Dorival le Pont de Mennechy (3) ; identification du motif qui a toute chance d'être exacte. Cet historien se basa sur la mention de la Gazette de l'Hôtel Drouot du 19 juin 1894, qui signalait la vente (pour 170 F) d'un Pont de Mennechy par Cézanne. On peut préciser ce renseignement : la vente en question était celle de la veuve du "père" Tanguy, le marchand de couleurs de Cézanne qui fut l'un des premiers à lui acheter des tableaux. Bien que dans le catalogue de cette vente, rédigé très sommairement, le n° 10 fût appelé simplement Le Pont (4), la désignation plus complète de la Gazette n'a pu venir que de Tanguy ou de sa femme, c'est-à-dire de l'artiste lui-même. L'identité de dimensions nous assure qu'il s'agit bien de notre tableau.

L'histoire connue de celui-ci ne remontait pas jusqu'à présent au-delà de la collection Chocquet. On peut maintenant en reconstituer le commencement : vendu par l'artiste à Tanguy ; acheté par Chocquet très probablement à la vente mentionnée par la Gazette, en 1894 ; vendu cinq ans plus tard (pour 2 200 F) par Mme Chocquet, après la mort de son mari, avec une trentaine d'autres tableaux de Cézanne (5). Cette fois-ci, notre paysage paraissait dans le catalogue sous le nom de Petit Pont ; la désignation précise du motif était déjà perdue.

Mennechy se trouve aux environs de Corbeil (6), dans une vallée assez inattendue, au bord d'un marais que traversent plusieurs bras de l'Essonne. Le bois de haute futaie qui se mire dans les eaux sombres et tranquilles, les rideaux de verdure qui s'éclaircissent par moments du mur rose des maisons sont toujours tels que les a peints Cézanne. Quant au pont, avec ses arches de maçonnerie et son tablier de poutres de bois, je n'ai pu le retrouver. Les habitants ne s'en souviennent plus ; mais ils pensent qu'il doit être l'un de ceux, très nombreux, qui s'échelonnent à l'entrée du bourg sur la route de Lisses et qui, tout en étant modernisés, gardent les dimensions du pont de notre tableau.

Cézanne connaissait Mennechy. Il en aimait assez le paysage pour y passer le mois de mai 1897, installé à l'Hôtel de la Belle Étoile (7). Mais notre tableau ne date pas de ce séjour-là : d'abord parce que la vente de Tanguy prouve qu'il existait dès avant 1894 ; ensuite, parce que son style correspond à une période bien antérieure. On le date d'habitude de 1882 à 1885. La verdure claire et fraîche suggère le printemps ou le début de l'été. Or, Cézanne a passé cette époque de l'année, en 1882, à Paris ; en 1883, également à Paris, où il vint le 4 mai pour l'enterrement de Manet ; en 1884, en Provence ; en 1885, il

arriva fin mai à Paris, mais le 15 juin il s'établissait à La Roche-Guyon. C'est donc plutôt en 1882 ou 1883 qu'il a peint le Pont de Mennechy. D'autant plus que la facture compacte de notre tableau et sa construction serrée me paraissent se chercher des œuvres exécutées aux alentours de 1880. Cette année-là d'ailleurs, Cézanne passa le printemps et l'été à Paris ; il ne pouvait pas facilement aller à Mennechy.

Ce tableau occupe une place particulière dans l'œuvre de Cézanne : il est un de ses rares paysages d'eau douce. Le ciel de la sécheresse et des âpres cadences du Midi ne s'arrêtait que rarement devant ces motifs impressionnistes par excellence — la masse chaotique de verdure réfléchie dans une onde limpide. On ne connaît que trois tableaux importants de ce genre sur ce thème, qui sont d'ailleurs des chefs-d'œuvre : Le Pont sur la Marne à Créteil (vers 1888, au Musée d'Art Moderne, à Paris) ; le Lac d'Anney (1896, Institut Courtauld, Londres) et notre tableau. Tous les trois sont d'extraordinaires réussites d'harmonie de formes et de leurs reflets. Le Pont de Mennechy est un lieu clos, profondément humide ; depuis les festons de feuillage jusqu'à l'eau obscure tout y est maçonnerie d'une touche d'émail solide et travaillé comme des smalts de mosaïque. Peintes quelques années plus tard, les eaux de la Marne reflètent un mur de verdure d'un ciel haut et tranquille ; leur miroitement est inépuisable mais elles sont légères, comme étalées par des traînées d'aquarelle. Encore plus tard, le lac d'Anney, vu d'en bas, sans ciel — comme le sont à la même époque les premiers Nymphes de Monet — n'est qu'un mirage azuré traversé d'éclairs errants, assoupi dans une paix lustrale. Le peintre qui a dessiné dans la nature l'événement colloque d'échos plastiques l'affirme d'abord avec enthousiasme par des structures inépuisables finit par le suggérer souverainement à travers un ordre de teintes diaphanes. Mais il poursuit toujours la même évolution : ces correspondances occultes et sans nombre entre le ciel et la terre, entre la terre et l'eau, entre les corps et leurs reflets, dont est fait, à ses yeux, le resplendissant tissu du monde.

(3) B. Dorival, Cézanne, éd. Tisné, 1948, pl. 71 et n° 156, n° 71 (daté de 1882-1885).
(4) Cat. de la Vente de Mme Veuve Tanguy, 2 juin 1894, Hôtel Drouot, Salle n° 2, n° 10 : Cézanne, Le Pont. T. H. 60. L. 73 cm.
(5) Cat. de la Vente de Mme Veuve Chocquet, Gal. G. Petit, 1-4 juillet 1899, n° 8 : T. H. 59 1/2. L. 72 cm. Description qui correspond à notre tableau.
(6) Et non pas dans la forêt de Fontainebleau comme l'indique J. Rewald, The Ordeal of Paul Cézanne, éd. Phoenix House, Londres, 1950, p. 179.
(7) Cézanne, Le Pont de Mennechy, Paris, 1955, n° 10.

a Mennechy Avis de Recherche

Toutes les personnes qui seraient intéressées par l'HISTOIRE — la grande et la petite — et l'ARCHÉOLOGIE, en ce qui concerne plus particulièrement...

— MENNECY, le village, son histoire locale, son église, ses rues et ruelles, ses habitants, sa municipalité...

— et le DOMAINE DE VILLEROY, les ruines du château, la parc ainsi que la chronique de cette illustre famille...

et qui seraient d'accord pour essayer de mettre en œuvre les projets suivants :

— promouvoir l'Histoire en général et l'histoire locale en particulier avec l'aide du corps enseignant et des historiens locaux intéressés,

— rassembler la documentation historique, archéologique sur Mennechy et Villeroy en collaboration avec les généalogistes et l'archiviste de la Commune

— publier régulièrement dans un bulletin toutes ces découvertes en vue d'aider à la rédaction d'un nouvel ouvrage sur l'histoire de Mennechy et Villeroy ;

— créer une bibliothèque spécialisée avec le concours des bibliothécaires de Mennechy ; constituer une collection de vieilles cartes postales avec nos amis collectionneurs,

— organiser des visites guidées et régulières de la Commune et du site de Villeroy.

— défricher les ruines du château, nettoyer les caves voûtées du parc ; aider à la restauration de la chapelle de l'Orangerie et à la "re-création" du jardin français de l'ancien château de Villeroy.

— étudier plus spécialement les métiers traditionnels qui ont disparus, des anciens habitants de Mennechy recueillir tous documents les concernant et les diffuser ;

— aider à la réhabilitation du second bâtiment des communs du château (appelés "Orangerie") et y installer un MUSÉE ARCHEOLOGIQUE HISTORIQUE DE MENNECY ET DES VILLOIS.

Salle consacrée à la viticulture et aux vignobles de l'Île de France.

Salle réservée à l'extraction de la laine de Mennechy.

Cartographie, reproductions de documents anciens, sceaux et histoire de la famille de Villeroy.

— et enfin préparer un FESTIVAL DE MENNECY : reconstitution d'une "garden-party" XVIII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle avec costumes, équipements, musiciens, artistes, grâce au concours de toutes les associations locales (chorale, orchestre, théâtre, danse, tation, escrime...) et celui de toutes les bonnes volontés de notre Commune.

SI CES PROJETS VOUS INTERESSENT, ENVOYEZ TOUT SIMPLEMENT VOTRE CARTE DE VISITE EN Y INSCRIVANT SEULEMENT CES MOTS : "D'accord pour vos projets"... A L'ADRESSE SUIVANTE :

Monsieur Jean-Jacques GAUDON
41, rue de la Fenaison
91540 MENNECY

Prière de ne pas téléphoner... Toutes les suggestions et propositions sont bienvenues (par écrit). Dès que la date et le lieu de la première réunion d'information générale seront connus, nous vous le feront savoir.

PERSONNE N'EST EXCLU. NOUS AVONS BESOIN DU CONCOURS DU PLUS GRAND NOMBRE DE MEMBRES.

7^E carnaval 1983

Cette année encore le Comité des Fêtes «MENNECY ANIMATION» à le plaisir de vous inviter aux festivités qui marqueront ce 7ème CARNAVAL, véritable fantasmagorie de couleurs et de musique.

Plusieurs chars allégoriques animeront le défilé et bien entendu il y aura aussi un bal costumé et des parades musicales à travers la Ville ainsi que la célèbre entrée de sa Majesté CARNAVAL dans la ville de Mennechy.

Afin de progresser sur la réalisation des chars les membres du Comité lancent un appel aux bonnes volontés pour participer à la concertation et à la préparation effective de cette grande fête populaire.

Pour tous renseignements et actes de candidature s'adresser au Comité des Fêtes «MENNECY ANIMATION» Maison des Loisirs - Secrétariat «MENNECY ANIMATION» Tél. 457.32.20. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Si vous êtes libres pour tracter un char vous pouvez vous inscrire au 457-32-20. Il est nécessaire d'avoir un attelage avec boum et 50.

Charles STE...

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Vingt Deux septembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois,
L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois, le 22 septembre à 20 h 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 septembre 1983, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Jean-Jacques ROBERT.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT, Maire, Jean-Pierre BOURIOT, Mmes Nicole DUFAYET, Michelle BLIN, MM. Joël MONIER, André VIOLETTE, Maurice CHERRET, Jean-Pierre MANGE, Pierre TELLIER, Maires-Adjointes, MM. Pierre BOE, Richard BACA, Jean BIEMONT, Jacques BROZ, Mme Françoise GISELBRECHT, MM. Paul GUILLAUMET, Jean-Claude GILLES, Mme Mona GODEFRAY, M. Maurice NIVOT, Mme Danielle LARZILLIÈRE, M. Georges DALLEMAGNE, MM. Bernard BOULEY, Michel POISSON, Jacques JUAN, Claude ROUMEJON, Daniel DICK, Dominique TRESGOTS, Jean-François ANGELLIER.

POUVOIRS : M. LÉON à M. ROBERT, M. LEBORGNE à M. ROBERT, Mme CHABROU à Mme LARZILLIÈRE, M. BAFFREY à M. BOE

ABSENTS : Mme MINSSIEUX, Mme. ARTIERI

Après lecture, le Procès Verbal de la dernière Séance est adopté.

M. ROBERT ouvre la séance et fait part au Conseil Municipal de la naissance de Brice ARTIERI, fils de notre Collègue, Conseiller Municipal.

LE CONSEIL

Adresse à sa Collègue, Mme ARTIERI, ainsi qu'à son époux, ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur pour le bébé.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS

M. ROBERT informe le Conseil Municipal que le Commissaire de la République avait fait remarquer par une lettre en date du 8 juillet que les nouveaux tarifs de la Piscine, pris dans le détail, ne correspondaient pas toujours à la hausse de 5,5 % autorisée par l'Administration, mais qu'à la suite de la réponse faite et de l'enquête à laquelle se sont livrés les Services de l'Administration Supérieure, notre Délibération a été acceptée, les prix pratiqués à MENNECY étant inférieurs à la moyenne de ceux pratiqués dans l'ensemble du Département (lettre du Commissaire de la République du 6 Septembre).

Il explique alors au Conseil, qu'à la suite des propositions faites à la Commission des Finances, relatives à l'augmentation éventuelle des autres tarifs des Services Publics Communaux (Piscine, Restaurant Municipal, etc...), un rapport a été adressé à M. Le Commissaire Adjoint de la République afin d'obtenir préalablement l'accord de l'autorité de tutelle sur les augmentations envisagées. Ce rapport a été étayé par l'indication des prix pratiqués dans d'autres Communes et sur la qualité du service fourni par la Commune.

Actuellement, aucune réponse n'a encore été apportée et il faut attendre le résultat de cette enquête pour se fixer définitivement.

M. ROBERT insiste sur la nécessité de prévenir les familles des usagers, que, les tarifs actuellement pratiqués, seront susceptibles de modifications dans un laps de temps relativement court.

Mme BLIN signale qu'un certain nombre de familles dont les enfants fréquentent l'École de Musique, ont payé le premier trimestre scolaire et il paraît difficile de considérer ces règlements comme des acomptes sur les futurs tarifs.

Il explique alors au Conseil, qu'à la suite des propositions faites à la Commission des Finances, relatives à l'augmentation éventuelle des autres tarifs des Services Publics Communaux (Piscine, Restaurant Municipal, etc...), un rapport a été adressé à M. Le Commissaire Adjoint de la République afin d'obtenir préalablement l'accord de l'autorité de tutelle sur les augmentations envisagées. Ce rapport a été étayé par l'indication des prix pratiqués dans d'autres Communes et sur la qualité du service fourni par la Commune.

Actuellement, aucune réponse n'a encore été apportée et il faut attendre le résultat de cette enquête pour se fixer définitivement.

M. ROBERT insiste sur la nécessité de prévenir les familles des usagers, que, les tarifs actuellement pratiqués, seront susceptibles de modifications dans un laps de temps relativement court.

Mme BLIN signale qu'un certain nombre de familles dont les enfants fréquentent l'École de Musique, ont payé le premier trimestre scolaire et il paraît difficile de considérer ces règlements comme des acomptes sur les futurs tarifs.

M. CHERRET pense qu'il faut en rester là pour ce trimestre et attendre le 1^{er} janvier 84 pour l'application des nouveaux prix.

M. JUAN pense, en effet, qu'il faut informer les usagers de l'augmentation, en faisant remarquer que nous sommes en dessous des tarifs couramment pratiqués.

M. ROBERT déclare qu'une note devra être faite aux familles les avisant de ces dispositions.

DÉBOISEMENT A VERT-LE-GRAND

M. ROBERT informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Maire de VERT-LE-GRAND, la copie de la lettre que ce dernier a adressée à M. le Ministre de l'Agriculture relative à la demande d'autorisation de défrichement de la Butte de BRAZEUX, espace boisé de 27 ha situé sur sa Commune.

Le déboisement envisagé serait, selon son promoteur, indispensable pour permettre l'extension de la décharge contrôlée de MONTAUBERT située à proximité immédiate et dont l'exploitation arrive à son terme.

Cette décharge contrôlée reçoit toutes les ordures ménagères d'une grande partie du Sud du Département.

Le Conseil Municipal de VERT-LE-GRAND inquiet des risques de pollution que comporte ce projet, demande qu'il soit "sursis à statuer" sur cette demande tant que toutes les solutions de remplacement de la décharge actuellement à l'étude, n'aient pas abouties à l'adoption définitive d'un nouveau projet.

M. ROBERT signale qu'il a reçu du Président du Syndicat Intercommunal, pour l'aménagement et le fonctionnement d'une décharge d'Ordures Ménagères, auquel la Ville de MENNECY est affiliée, le programme et le marché d'études passés entre le Syndicat et le Bureau d'études "BETURE" qui doit déposer ses conclusions quant à l'implantation d'installations de traitement des déchets ménagers.

M. ROBERT fait un bref historique de cette affaire et explique au Conseil, que depuis de nombreuses années, on "Parle" de cette usine d'incinération mais que jusqu'ici, rien n'a débouché.

L'élimination des Ordures Ménagères étant de la compétence du Conseil Municipal, il serait souhaitable qu'une Commission étudie ce dossier très important qui aura une incidence financière sur les budgets à venir.

M. TELLIER fait remarquer que dans la situation actuelle, si les ordures ménagères continuent à être déposées sur le site de BRAZEUX, la durée d'exploitation ne pourrait être supérieure à 5 ans.

Si l'on construit une usine d'incinération et que les déchets en provenant sont stockés sur ce même site, la durée se trouvera multipliée par 5.

Il rappelle qu'il y a beaucoup de candidats pour recevoir cette usine mais que tous sont situés hors du Canton et, il serait préférable de rechercher un emplacement dans le périmètre immédiat de MENNECY, ce qui permettrait de minimiser les coûts de transport d'une part et de rechercher une utilisation de l'énergie nouvelle ainsi créée, profitable à nos communes, d'autre part.

La Commission créée est composée de :
- M. TELLIER : Président
- MM. ROUMEJON, DALLEMAGNE, BROZ
- Mme GISELBRECHT

M. ROBERT pense que la Ville de MENNECY doit se placer en leader dans cette affaire, et qu'il nous faut travailler en conséquence.

Le dossier est alors remis à M. TELLIER pour étude par sa nouvelle Commission.

CÔTE DE MONTAUGER

M. ROBERT informe le Conseil qu'à la suite de l'accident mortel qui s'est produit dans la Côte de MONTAUGER fin juin, il avait alerté la DDE afin qu'une étude soit faite quant à la circulation sur tronçon de voie, dans le cadre du Plan A.G.I.R.

Il a reçu de M. le Président du Conseil Général, une lettre par laquelle ce dernier lui fait part de l'examen de cette demande par les Services Techniques compétents tendant à limiter le passage des Poids Lourds, aux véhicules n'exédant pas 12 T, entre l'anneau échangeur VILLABE, LISSES, ÉVRY, VERT-LE-GRAND, MENNECY et la RN. 191 à MENNECY dans le sens MENNECY et que les résultats de cette étude seront communiqués ultérieurement.

LE CONSEIL

Prend acte.

ENQUÊTE DE L'INSEE SUR LES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
M. ROBERT fait part d'une lettre reçue de la Direction des Collectivités Locales de la Préfecture relative à une enquête qui sera effectuée par l'INSEE sur les déplacements des habitants de la Région ÎLE-DE-FRANCE et qui aura lieu sur MENNECY entre le 15 septembre 83 et janvier 84, auprès d'un échantillon de ménages.

LE CONSEIL

Décide de donner à cette lettre la plus grande diffusion afin d'informer la population et faciliter ainsi le travail des enquêteurs.

M. BOURIOT se chargera de la publication dans les divers journaux locaux.

DÉPART DE Mme CHIRON

M. ROBERT fait part de la lettre en date du 29 juillet 1983 de M. le Trésorier Payeur Général de l'ESSONNE l'avisant du départ de Mme CHIRON, Receveur Municipal, qui vient d'être nommée chef de Division à la Trésorerie Générale de l'ESSONNE.

Un nouveau comptable titulaire du poste serait nommé dès le 1^{er} janvier 1984, Mme CHIRON assurant la gestion intérimaire en attendant.

M. ROBERT donne lecture également de la réponse qu'il a faite à M. le Trésorier Payeur Général, le remerciant de son information, se réjouissant de la promotion de Mme CHIRON, tout en regrettant son départ de MENNECY qu'elle a fait l'unanimité de toutes les personnes qui avaient été appelées à collaborer avec elle, ainsi que les habitants qui avaient toujours reçu un excellent accueil et qui étaient conscients de son dévouement.

LE CONSEIL

A l'unanimité rejoint la proposition faite par M. ROBERT de donner une réception à l'Hôtel de Ville lors de son départ et d'y inviter, outre M. le Trésorier Payeur Général, les Maires des Communes du Canton dont elle avait la charge ainsi que les personnes qui avaient été, par leur mission, appelées à travailler avec elle.

DÉCÈS DU JEUNE GESMIER

M. Jean-Pierre BOURIOT rappelle au Conseil que le jeune Olivier GESMIER, jeune Menneçois, Membre du VÉLO-CLUB, a été victime d'un tragique accident mortel, alors qu'il revenait de l'entraînement le jeudi 8 septembre.

Il propose que le Conseil Municipal rende hommage à ce jeune sportif.

LE CONSEIL

A l'unanimité,

Adopte le texte proposé par M. BOURIOT.

"Jean-Jacques ROBERT, Maire et le Conseil Municipal de MENNECY, sur la proposition de Jean-Pierre BOURIOT, Premier Maire-Adjoint, décide d'honorer à titre posthume le jeune Olivier GESMIER, 15 ans, tué accidentellement lors de son entraînement cycliste le jeudi 8 septembre 1983.

Avec le maillot du Vélo Club Menneçois depuis 1980, Olivier porta haut les couleurs de notre ville en remportant ses premières victoires et en nous représentant honorablement au Championnat de France 4 jours avant son triste destin. Au lendemain de celui-ci, Olivier devait rentrer à l'École d'ÉTIOLLES pour apprendre le métier de charcutier.

Lors de la journée de la Petite Reine du 18 septembre, organisée par MENNECY-ANIMATION, le Conseil Municipal a baptisé la course des 12/15 ans "1^{er} Souvenir Olivier GESMIERS".

M. ROBERT signale, qu'afin d'aider les parents à régler au mieux les questions d'assurances qui découlent de ce triste accident, il a demandé à M. LETERRIER, Assureur de la Ville, de s'occuper de cette affaire. Ce dernier a spontanément accepté et a déjà entrepris toutes les démarches indispensables, y compris le pourvoi d'un avocat. Cette affaire est d'autant plus triste que le chauffeur du véhicule était en état d'ébriété et qu'il avait déjà eu, il y a environ 2 mois, un accident alors qu'il était déjà dans le même état.

- Le Docteur ANGELLIER demande à M. TELLIER s'il ne serait pas possible de faire installer sur la Nationale un système de ralentissement pour les véhicules, car beaucoup d'entrées traversent notre ville, notamment dans sa partie comprise entre la Passerelle et l'Avenue de Villeroy, à une vitesse anormale.

M. TELLIER lui répond que les ralentisseurs sont interdits sur les Nationales à cause du danger qu'ils peuvent représenter. Il a d'ailleurs fallu enlever ceux qui avaient été posés il y a quelques années, la seule solution consistant dans la dissuasion par les contrôles radar, contraventions, etc...

M. GUILLAUMET considère, lui, que les cafetiers de BALLANCOURT qui ont servi à boire à ce chauffeur sont aussi responsables. Ils auraient dû appeler les Gendarmes et l'empêcher de conduire.

- M. VIOLETTE demande si la Commune de FONTENAY-LE-VICOMTE ne pourrait pas recevoir des subventions pour la construction d'une piste cyclable qui ferait suite à celle que la Ville de MENNECY a construite. Il fait remarquer d'autre part, que les cyclistes ne prennent jamais les pistes à l'entraînement. M. MANGE lui rétorque qu'il a du gravier sur ces pistes et que cela est très déconseillé pour les vélos.

M. ROBERT répond à M. VIOLETTE que FONTENAY-LE-VICOMTE va voir sa circulation modifiée du fait de la création de la déviation de la RN. 191 et fait remarquer que du "gravier" il n'y en a pas partout et que d'autre part, il est attiré par le nombre d'usagers circulant en deux roues, qui passent les carrefours ou les voies munies de feux de signalisation alors que ceux-ci sont au rouge et qui empruntent également les voies en sens interdit. Il constate que ce n'est pas spécial à MENNECY et que cela devient une habitude qui se pratique un peu partout en FRANCE.

Il demande que l'on envisage un balayage des Pistes afin d'éviter tous prétextes à leur non utilisation.

M. BOURIOT fait remarquer qu'il y a sur ces Pistes de nombreux records difficiles à négocier et gênant la circulation sportive.

Il est proposé qu'un hommage soit rendu au jeune GESMIER par la remise à la famille d'une médaille, remise qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la manifestation des récompenses des sportifs en fin d'année.

LE CONSEIL

A l'unanimité, adopte cette proposition.

PROGRAMME DE TRAVAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que par lettre en date du 5 août 1983, arrivée en Mairie le 11 août, le Bureau des Programmes de la Préfecture demandait aux Communes de bien vouloir faire parvenir avant le 31 août, la Délibération du Conseil Municipal retenant des opérations relatives à des travaux d'aménagement de bâtiments, d'acquisition d'espaces verts, aménagement de signalisation routière en vue d'inscription pour attribution de subventions éventuelles tant de la Région que du Département.

Les Services Administratifs se sont donc vu dans l'obligation, afin de ne pas faire perdre à la Commune la possibilité d'un financement éventuel des opérations que nous comptons mener de transmettre en son temps les dossiers demandés, dossiers assortis, bien entendu, d'une Délibération du Conseil Municipal qui a été rattachée à la Séance du 7 juillet 1983.

Il demande au Conseil Municipal de vouloir bien se prononcer sur la démarche qui a été faite. Les Commissions ad'hoc et le Conseil pouvant toujours, après une étude plus approfondie des opérations, décider de ne pas leur donner suite.

Il précise bien, que le but poursuivi a été de faire inscrire notre Commune pour l'obtention de subventions.

Il rappelle qu'ont été proposés les affaires suivantes :

- L'amélioration de la signalisation existante sur le CD 153 et l'Avenue de la Verville et CD 153 et l'Avenue de la Seigneurie, estimation : 100 000 F TTC

- Installation des feux tricolores RN 191 - Avenue de la

Jeannotte pour : 180 000 F HT
- Aménagement Bibliothèque : 81 835 F HT
- Acquisition de matériel RMS : 80 000 F HT
- Travaux d'amélioration du RMS : 100 000 F HT
- Insonorisation de l'École de Musique : 12 851 F HT
- Aménagement de petites salles socio-éducatives : 72 808 F HT

- Acquisition de l'Étang de la Patte d'Oie : 2 000 000 F HT
soit un ensemble de travaux permettant d'espérer un montant de subvention global d'environ : 670 000 F HT

LE CONSEIL

Prend acte,

Souhaite que ces dossiers soient examinés en Commission, Donne son accord pour le rattachement des délibérations prises à la séance précédente.

ASSURANCES

Le Maire rappelle au Conseil que "MENNECY-INFO", Bulletin Municipal, est distribué après chaque parution par du personnel bénévole, et qu'il est cependant indispensable d'assurer ces personnes en cas d'accident.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la Police d'Assurances N° 6302.1248 G souscrite auprès de la Compagnie "LA CONCORDE" représentée par M. LETERRIER Daniel - 11 Rue de la Paix à VINCENTENNES, à l'effet de garantir la Responsabilité Civile de la Ville en la matière.

Dit que les dépenses afférentes seront financées par imputation de Crédits ouverts à cet effet au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice courant.

Cependant, M. BOURIOT déclare ne pas comprendre que cette affaire vienne à la Commission d'Information en ait été saisie et il vote contre cette proposition, faisant remarquer que plus aucun dossier arrivait par ce même canal ne sera voté de sa part.

M. VIOLETTE pose alors la question de savoir si les Membres des Commissions qui ont été désignés par le Conseil Municipal et pris en dehors de cette assemblée sont assurés en cas d'accident au même titre que l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après examen de la Police d'Assurance AD'HOC, il s'avère que non.

LE CONSEIL

Demande à M. le Maire de régler cette affaire avec notre assureur et l'autorise à signer la Police à intervenir.

LOCATION DE MATÉRIEL

Le Maire informe le Conseil que lors de la mise en service des installations du Dojo, et dans l'attente des Travaux de Branchement réalisés par Gaz de France, il a fallu provisoirement chauffer les bâtiments. Pour ce faire, il a été loué pendant une période de 16 jours, du 20 janvier au 5 février, un appareil à fuel indépendant auprès de la Société KILOUTOU à STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Ratifie la location qui a été faite,

Autorise le Maire à régler les factures correspondantes à cette location qui se montent à TTC : 2 351,80.

Dit que cette dépense sera financée par imputation des Crédits ouverts à cet effet au Chapitre 932 du Budget de l'Exercice en cours.

ADHÉSION A L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE L'ESSONNE ET A L'UNION DES CONSERVATOIRES DE L'ESSONNE

LE CONSEIL

Le Maire informe que la Ville de MENNECY gère une École Musicale de Musique, et qu'il est important, afin d'obtenir tous renseignements utiles à la bonne marche de ce service, d'adhérer aux organismes spécialisés.

DÉCIDE :

L'adhésion de la Ville de MENNECY à :

- L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE L'ESSONNE, dont le siège est à MENNECY - 7 Rue de l'Arcade.

- L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CONSERVATOIRES MUNICIPAUX, dont le siège est à la Mairie de BONDOUFLÉ.

Dit que les cotisations correspondantes, avec effet du 1/1/1982 seront financées par imputation des Crédits ouverts à cet effet au Chapitre 945 du Budget de l'exercice courant.

ASSOCIATION Paul CEZANNE - SALAIRES DES PROFESSEURS

M. MONIER expose au Conseil Municipal qu'il souhaiterait que la rémunération des Professeurs de langues et de peinture qui opèrent dans le cadre des cours donnés par l'Association Paul CEZANNE, soit prise en compte par la Ville, l'Association remboursant intégralement ces salaires, ainsi que les charges salariales inhérentes.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord.

A ce moment de la discussion, M. ANGELLIER fait remarquer à M. MONIER, que, lors du dernier Conseil Municipal, il avait été annoncé les sommes de 200 à 250 F, comme cotisations trimestrielles pour les cours de langues et de peinture. Ce chiffre était une approche et comme l'étude se poursuivait, il était vraisemblable que ce qui serait proposé serait inférieur à ce qui était envisagé actuellement.

Or, d'après les renseignements qu'il a pu avoir, il s'avère que l'Association Paul CEZANNE demande 270 F. par trimestre pour les cours de langues et 360 F. pour les cours de peinture, ce qui est largement au-dessus de ce qui était envisagé.

M. MONIER lui confirme ces chiffres et lui fait remarquer que les cours de langues durent 2 heures par semaine, les cours de peinture 3 heures par semaine, et que l'Association fournit chevaux, essence thérbentine et huile.

M. ANGELLIER constate que ces prix sont chers. Il a rencontré un vacataire qui assure des cours et trouve que les vacances sont bien payées à MENNECY et c'est plus que ce qui est donné ailleurs.

Il demande à M. MONIER de donner le coût du matériel fourni et quel est le chiffre à prendre en compte, car il apparaît que l'étude n'a pas été bien menée.

M. BOE répond que tout dépend du matériel employé, en effet, les couleurs ne valent pas toutes le même prix, les différences entr'elles sont importantes.

M. POISSON demande de quelle Commune il est question pour la rémunération des vacataires.

M. ANGELLIER lui répond qu'il ne s'agit pas d'une Commune mais d'une Association privée.

M. ROBERT demande qu'il soit fourni pour le prochain Conseil Municipal une grille budgétaire afin que chacun puisse se faire une opinion.

M. GUILLAUMET fait alors une réflexion personnelle dans laquelle il met en cause M. ANGELLIER. Ce dernier quitte l'assemblée à 23 h 15.

RADIO-VAL

M. ROBERT demande à M. MONIER de vouloir bien donner quelques informations relatives à l'accident survenu à l'antenne de RADIO-VAL.

M. MONIER explique au Conseil Municipal que le 19 septembre entre 12 et 14 h., l'antenne de RADIO-VAL a été abattue, un des haubans ayant été cassé.

De l'enquête qui a été faite, il résulte qu'un camion, qui a manœuvré aux abords de l'antenne, a accroché le hauban, provoquant sa rupture et la chute de l'antenne. La Gendarmerie a constaté les faits, a retrouvé le véhicule et entendu le chauffeur.

A ce moment, M. ROBERT fait part d'une communication téléphonique qu'il a eue avec le propriétaire du véhicule, M. LORGERON, qui est, par ailleurs, Maire d'une petite Commune proche d'ÉTRÉCHY, qui a assuré de la prise en compte des dégâts par son assurance, toutes déclarations utiles ayant été faites.

M. MONIER déplore ce malheureux accident qui a contraint RADIO-VAL au silence.

Il continue son exposé en faisant un historique de cette Association, née depuis 1 an 1/2 et qui a émis jusqu'ici, à la suite d'une dérogation donnée par une Assemblée siégeant à PARIS, qui a aménagée la FM avec TDF.

Un dossier a été déposé en vue d'obtenir l'autorisation d'émettre mais aucune réponse n'a été reçue depuis.

Une lettre déposée d'une façon anonyme fin août pour RADIO-VAL, stipulait que la station devait arrêter sous ses émissions. Cette lettre dont l'origine est inconnue

ne pouvait pas être prise au sérieux, les émissions ont donc continué.

On sait, par des "bruits de couloir", que l'étude suit son cours, on peut donc avoir l'espoir d'obtenir un résultat positif. Il est également très difficile de cerner le problème, on ne peut rencontrer personne de responsable.

M. ROBERT signale que la Gendarmerie l'a entendu au sujet de RADIO-VAL à la suite d'une injonction du Procureur de la République qui préconisait l'arrêt des émissions ou la saisie du matériel.

M. ROBERT a déclaré que cette Association regroupait entr'autres 80 jeunes de 13 à 18 ans, très intéressés par cette activité et que, la qualité et la tenue de cette antenne ne pouvait être mise en cause, que le dossier déposé n'a jamais fait l'objet d'aucune demande particulière, que les émissions ont vraisemblablement été écoutées avec soin par le Service des Renseignements Généraux, et que, jusqu'à maintenant aucune observation n'avait été faite.

M. ROBERT précise qu'il y a une évolution, qu'il prévoit de nouvelles dispositions, qu'il faut s'en qu'il est bien sûr indispensable de faire une enquête, de rechercher quelqu'un qui accepterait les cours du soir.

M. GUILLAUMET déclare qu'une station créée après RADIO-VAL a eu l'autorisation d'émettre mais elle a l'avantage d'être soutenue par des partis politiques.

Mme GISELBRECHT demande s'il ne serait pas possible de faire faire une pétition, M. BOE pense qu'en effet, il faudrait la lancer.

Mme GISELBRECHT fait remarquer que la station "TOP ESSONNE" a été autorisée, mais que pour des raisons de personnel, elle n'a jamais émis et que peut-être on pourrait bénéficier de son autorisation.

M. DALLEMAGNE demande qui a fait le choix de la fréquence 95 MEGAHERTZ.

Mme GISELBRECHT répond que c'est RADIO-VAL et que peut-être une modification pourrait intervenir.

M. BOE attire l'attention sur le risque que l'on encourt en changeant de fréquence, car l'on risque de gêner les émissions des aérodromes.

M. ROBERT demande que l'on ne s'occupe pas des autres, car il faut se défendre pour notre station et jouer sur les jeunes.

M. BROZ demande pourquoi ne pas chercher à voir le médiateur.

M. MONIER rétorque quoique l'on fasse, on a aucun contact, aucun renseignement, c'est le flou, l'impression.

M. ROBERT cherche à faire une démarche auprès de la haute autorité en insistant sur la passion des jeunes sur le fait de l'installation de cette station dans les locaux communaux, sur la qualité des émissions, la tradition Menneçoise, pour défendre notre dossier.

M. JUAN donne son accord et demande que l'on ne mêle pas de politique dans cette affaire, afin d'éviter toute polémique et de ne penser qu'aux intérêts de MENNECY.

M. TELLIER dit à M. JUAN qu'il est d'accord sur sa proposition et lui demande même s'il ne peut pas intervenir par le truchement de ses amis politiques.

M. TRESGOTS demande s'il serait possible d'avoir la copie de la déclaration faite par M. ROBERT à la Gendarmerie en réponse à l'enquête de M. le Procureur de la République.

M. ROBERT donne son accord, précisant qu'il la fera remettre à chaque Conseiller Municipal.

ÉLECTIONS A LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. ROBERT rappelle à l'Assemblée que le 19 octobre, ont lieu les élections à la Sécurité Sociale et que les élus se doivent de tenir les bureaux de vote. Ils recevront du Secrétaire de la Mairie, un formulaire sur lequel ils voudront bien communiquer leurs disponibilités afin que l'on puisse constituer les Bureaux de Vote.

Il remercie le Personnel Communal, notamment M. PAPOINT et Mme TARTARY, qui a participé à la mise en place de ces élections, préparés dans des conditions très difficiles, et qui a fait le maximum pour éviter des erreurs trop flagrantes, mais il attire l'attention des élus que, si le jour des élections, des anomalies se présentaient, il ne faudrait pas mettre en cause le Personnel Communal.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

M. ROBERT fait part de la lettre en date du 17 septembre de la Société

LE CARNAVAL DE NICE FÊTE SON CENTENAIRE

avec
SA MAJESTÉ CARNAVAL

Un grand Voyage Organisation «Connaissance du Monde» - Animation Locale de MENNECY du 17 au 20 Février 1984. Prix : 1.350 F., voyage en car, Pension complète, Renseignements et Inscriptions : M. Jean-Pierre RIVIERE - 15, avenue du Général Leclerc 91540 MENNECY - Tél. 457.08.88.

Loisirs Pêle Mêle

GALETTE DES ROIS

La Section Philatélique et Cartophile de M.A.L.C. de MENNECY est heureuse de informer
Lundi 6 janvier : SOIRÉE EXCEPTIONNELLE
Galette des Rois. Grande tombola annuelle de nombreux lots.

Le CLUB DE GENEALOGIE tiendra sa prochaine réunion
Le Mercredi 25 Janvier à 20 h 30
à la MAISON DES LOISIRS
autour de la Galette des Rois

Un Mammifère Marin dans la Région Menneçoise, il y a 33 millions d'années

1) LA MER STAMPIENNE

La paléontologie et la géologie nous permettent de retrouver les preuves de nombreuses invasions marines dans le bassin de Paris au cours du Tertiaire (65 MA 2 MA). L'une d'entre elles a laissé de nombreuses traces dans les régions situées au Sud de Paris : la mer stampienne (33 MA). Le cycle tout d'abord laguno-lacustre (dépôt des calcaires de Sannois, de Brie, des marnes à huîtres) devient progressivement laguno-marin (dépôt des sables de Fontainebleau) avant de retrouver en fin d'évolution, son aspect lacustre (dépôt des calcaires d'Étampes et de Beauce). A son extension maximum, la mer stampienne alimentée par la gouttière de la Seine immergeait toutes les terres limitées au Nord par Beauvais, Soissons, à l'Est Reims, Châlons-sur-Marne, au Sud Montargis, Blois, Tours.

Durant son invasion, la mer dépose d'importants sédiments regroupés sous le nom de sables de Fontainebleau (sables clairs, gris blanc, très siliceux), que l'on retrouve en de nombreux endroits actuellement. Mais c'est surtout dans la région d'Étampes que ces sédiments intéressent les paléontologistes, car ils y sont très fossilifères et constituent des faluns.

L'un des fossiles est particulièrement remarquable il s'agit d'un mammifère marin de l'ordre des Siréniens : HALITHERIUM.

2) HALITHERIUM

(Embranchement : CORDES, Sous-Embranchement : VERTÈBRES, Classe : MAMMIFÈRES, Sous-Classe : PLACENTALIA, Ordre : SIRENIENS : Dugongs, Lamentins).

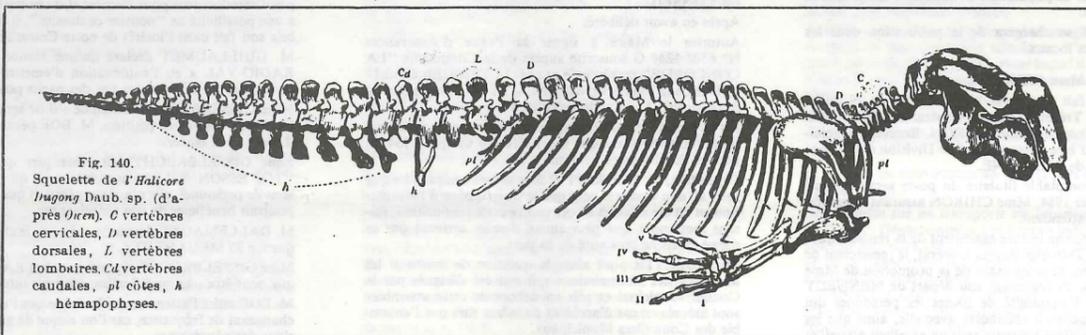
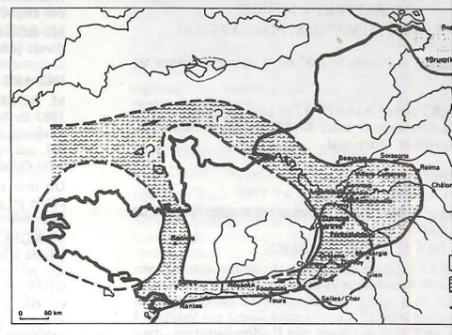


Fig. 140. Squelette de l'*Halitherium* Daub. sp. (d'après Owen). C vertèbres cervicales, D vertèbres dorsales, L vertèbres lombaires, Cd vertèbres caudales, pi côtes, h hémaphysques.

Extrait de A. Zittel «Traité de Paléontologie»

L'origine de ce mammifère aquatique se situe à l'Eocène (60 MA) avec un animal (PRORASTOMUS) prouvant son affinité avec les ongulés primitifs. L'adaptation au mode de vie aquatique est progressive et affecte la forme du corps, de la peau, des dents, du crâne et des membres. L'HALITHERIUM a le corps cylindrique d'une longueur moyenne de trois mètres, la peau épaisse munie de quelques poils, une nageoire caudale horizontale, des membres postérieurs atrophiés, et des membres antérieurs en forme de nageoire. Ces caractères peuvent le faire confon-

dre avec les Cétacés, mais le squelette plus proche de celui des ongulés, (crâne, petite tête séparée du tronc, dentition) l'en différencie. La dentition est celle d'un herbivore et possède une longue incisive (dix centimètres de long) de chaque côté. Ces grands animaux vivaient dans la mer au voisinage des côtes, et pouvaient même remonter le cours inférieur des fleuves. Ils venaient souvent chercher de l'air en surface. Actuellement les Siréniens sont représentés par deux genres (MANATUS et HALICORE) directement dérivés de



Extension du Stampien (2) et contours du lac de Beauce aquitanien (3). que la transgression stampienne abandonne le Nord du bassin de Paris avant de régresser par la gouttière ligérienne. Le détroit de Rennes divise le massif Armorican en deux îles. En Angleterre, dans l'île de Wight : faciès lagunaire, Stampien inférieur (1) puis émergence.

Extrait du guide géologique régional. Bassin de Paris

L'HALITHERIUM (évolution : HALITHERIUM METAXYTERIUM FULSINOMERIUM HALICORE ; réduction des molaires, canines et incisives ; seule une paire d'incisives supérieures se développe et donne des défenses. Ces deux genres actuels habitent les rivages des mers chaudes (Afrique, Inde, Brésil).
Association Paléontologique Menneçoise

connaissance du monde présente ...



Fièvre de l'Or. 25.000 chercheurs au cœur de l'Amazonie.

Aventures en ALASKA Laponie - Canada

Quatre hommes passionnés d'aventures et de grands espaces ont uni leurs talents pour réaliser ce film exceptionnel : Jean-Claude BERRIER, l'auteur d'Aventures sur le Colorado, le célèbre écrivain Roger FRISON-ROCHE, Pierre TAIRRAZ, cet amoureux de la montagne et Christian COLONNA qui partagea pendant un an la vie des Lapons de Norvège.

C'est d'abord un hymne à l'existence noble et poignante des derniers seigneurs du Grand Nord : Eskimos chasseurs de morses, de baleines et d'ours blancs polaires, les " mangeurs de cru " dont certains vivent encore dans des igloos permanents. Fiers Indiens du Wilderness canadien qui parcourent des centaines de kilomètres dans les neiges de la taïga en poursuivant les caribous à bord de leurs traîneaux à chien. Lapons nomades poussant leurs hardes de rennes dans la toundra balayée par le blizzard. Des images bouleversantes souvent tournées par trente degrés sous zéro en compagnie d'hommes et de femmes dont la survie dépend du gibier.

C'est aussi une aventure captivante car les cinéaste français s'incorporent aux équipes indigènes et partagent pendant des mois la vie rude et sauvage des Eskimos, des Indiens et des Lapons dont ils révèlent par des images saisissantes les joies, les souffrances et le combat incessant qu'ils mènent pour survivre.

C'est enfin un spectacle d'une exceptionnelle beauté qui se déroule constamment dans des décors de rêve : parmi les rouges flamboyants et les ors de la forêt nordique surgissent les merveilleuses visions des castors construisant leurs barrages, des ours kodiak poursuivant les saumons dans les rivières pour nourrir leurs oursins et des élans majestueux.

En canots pneumatiques au fil du courant de la Rivière du Cuivre parmi les plus beaux glaciers du monde, les explorateurs vivent un fantastique raid nautique sous le soleil de minuit.

Plus tard, survolant en hélicoptère la féerie du Mont Mc. Kinley ou les grandes hardes de bisons, ils révèlent les plus grandes merveilles de l'Alaska et du Grand Nord.

Deux heures de rêve, d'enchantement et d'aventures présentées par Christian COLONNA le Vendredi 6 Janvier 1984 à 21 h. à 14 h, séance 3^e Age et scolaires - MALC - 7, rue de l'arcade. Sous l'égide de Connaissance du Monde.

Le film commence à Rio, au stade MARACANA, la Mecque du foot-ball brésilien et le sanctuaire du " Roi Pélé ". Pour ce grand match, 200 000 fanatiques hurlent, délirent d'enthousiasme, agitent le drapeau de leur club, entraînent leur équipe aux rythmes endiablés des batucadas.

A BAHIA, tous les 2 février on fête somptueusement Yemanjá, la déesse de la mer, dans l'extraordinaire ambiance exotique et la magie d'un Brésil tropical.

Le SERTAO est " le-Brésil-ou-l'on-ne-va-pas ", pays de la sécheresse, carré de la soif, où vivent et meurent les vaqueiros, cavaliers costumés de cuir et de sueur.

Dans le nord-est s'étendent les plus belles plages du Brésil plantées d'immenses cocoteraies. Au milieu de dunes de sables roses, oranges et rouges se dresse CANOA QUEBRADA, village de pêcheurs figé dans le temps, bordé d'un océan bleu indigo couvert de Junglades, les radeaux de balsa qui partent chaque jour vers de lointains horizons pour en revenir chargés de poissons d'argent.

Enfin, c'est en plein cœur de l'Amazonie que se trouve peut-être l'avenir, la grande chance du Brésil : la SERRA PELADA où l'on vient de découvrir la plus grande mine d'or de toute l'Amérique du sud, qui risque, d'après de nombreux experts, de devenir la plus grande réserve d'or du monde.

Là-bas, c'est le Far-West, on ne vit pas en 1981, mais en 1881...

Terre violée, bouleversée par 25 000 forçats de l'aventure, chercheurs de rêve et d'espoir qui vivent la plus grande fièvre de l'or du XX^e siècle et dont certains repartent riches et même parfois colossalement riches.

BRESIL TERRE MAGIQUE, un document inoubliable, un festival de couleurs et de musique brésilienne, un grand film signé : Marcel ISY SCHWART.

Un film Connaissance du Monde à ne pas manquer.
Le vendredi 27 janvier à 21 h. Séance à 14 h pour le 3^e Age et scolaires - MALC - 7, rue de l'Arcade.

Mennecy de 1773 à 1792

LE DEPOUILLEMENT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE MENNECY

Commencées en juin dernier, les séances de dépouillement ont repris fin septembre à raison d'une vacation de trois heures toutes les semaines. Primitivement fixées au vendredi, les séances auront lieu désormais le lundi de 14 h 30 à 17 h à la Maison des Loisirs (les participants ayant préféré ce local à l'Orangerie).

A ce jour, un registre paroissial, le n° 8 qui commence en 1783 et se termine à fin 1792 est entièrement dépouillé pour ce qui concerne les mariages, bien entendu. Nous en avons relevé 85 qui sont tous transcrits sur fiches. Celles que nous avons établies comportent toutes les indications figurant dans l'acte y compris les noms, prénoms, professions, domicile des témoins et l'indication (oui-non) de la signature des participants.

Actuellement nous recensons : 203 fiches rédigées. Ceci donnerait donc 406 noms d'époux si nous établissions une table. Les actes dépouillés portent sur la période 1773/1792 (à l'exception de 12 actes concernant la période antérieure).

Pour les métiers que nous avons relevés au passage, je vous demande de vous reporter à l'article paru dans MENNECY-INFO de septembre 1983, nous notons cependant depuis les professions d'ouvriers en porcelaine, peintres à la manufacture de porcelaines, artistes (sans autre indication), ingénieur-géographe, chef de travaux, tourneur.

Parmi les " curiosités " qui ont été découvertes, notons le mariage le 29 septembre 1792 de Jean-Michel DELAUNEY, qui était à l'époque le curé de Mennecy et en même temps membre du conseil municipal. Le mariage est célébré par Antoine Bouli, curé d'Ormoy, ledit Delauney ayant obtenu la dispense de bans de l'évêque de Corbeil. A l'issue du mariage, Jean-Michel Delauney reconnaît trois enfants dont l'aîné a onze ans ! Il leur donne de nouveaux prénoms : Péthion-Alexandre pour le fils, Robespierre, pour une fille (?) et Légalité pour la seconde fille !

Il nous reste encore un gros travail à accomplir et vraisemblablement plus d'une année pour terminer le dépouillement des mariages au rythme actuel. D'autre part le problème de la forme et de la périodicité des TABLES n'est pas encore déterminé et nous comptons sur l'informatique pour y parvenir.

ACTE DE MARIAGE DE JEAN-MICHEL DELAUNEY

L'an 1792, l'an quatrième de la Liberté et premier de la République, aujourd'hui 29 septembre, fête de Saint-Michel, après la publication d'un ban faite dimanche dernier au prosne, vue la dispense des deux autres accordée par l'évêque du département le vingt-trois du présent signé Joannes julianus episcopus versoliensis et plus bas de mandats Lorioi fiancilles célébrées hier, ont été mariés par moi, Antoine BOULAI, curé d'Ormoy : Jean-Michel DELAUNEY, cité de cette paroisse, électeur, fils majeur de Michel DELAUNEY marchand-mercier et de défunte Elisabeth VINCE ses père et mère, de la paroisse de Saint-Martin des Bois, district de Falaise, département du Calvados, et Marie-Marguerite, aussi majeure, fille de défunt Gilles PANEL, cultivateur, et de Marie-Marguerite TOTIN, ses père et mère de la paroisse de Nonant, district de Bayeux, aussi département du Calvados, de droit et de fait de ce lieu, la célébration du mariage faite en présence du père du marié, de Jacques AUBIN, notaire, de François BELLANGER, vigneron et mrier officier de la municipalité de cette paroisse lequel a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé, de Philippe-Vincent Nicolas FAUCONIER, prêtre assermenté demeurant à Corbeil, d'Antoine ALLAIS, vigneron en cette paroisse lequel a déclaré ne savoir signer de ce interpellé suivant l'ordonnance, lesquels témoins, après lecture faite du présent acte ont certifié le contenu ainsi que des âges, liberté et domicile suffisants des dits contractants soussignés.
et à l'instant les susdits contractants ont reconnu légitimes un fils baptisé en mil sept cent quatre vingt un auquel est né par le présent acte les noms de Péthion-Alexandre, une fille baptisée en mil sept cent quatre vingt quatre, huit ma laquille est donnée par le présent acte les noms de Robespierre-Théodore-Michel, et encore une fille qui est nommée Légalité-Marie née en mil sept cent quatre vingt sept, le vingt-et-un mai.
En présence des susdits témoins qui constatent le tout en face de l'être suprême et sous ses auspices comme aussi la notion de la liberté et de l'égalité, les contractants ont comme dessus signé.

Panneau informatisé de communication

Le système P.I.C. est un moyen de communication simple et rapide entre la municipalité et les habitants de la cité.

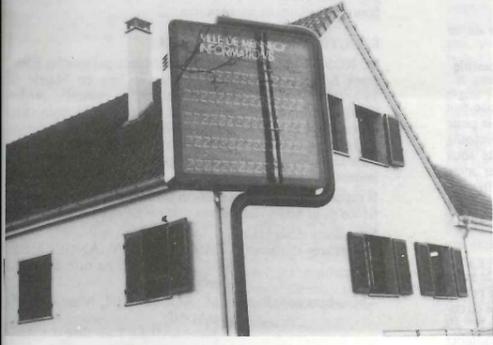
Son maniement est très facile malgré une technique perfectionnée, et est assuré par le service informations.

Les messages sont programmés à l'avance, mais toute intervention demeure réalisable pour une diffusion instantanée (moins de 15" après composition du texte) d'une information urgente (ex. : la circulation automobile).

Le P.I.C. peut stocker plus de 200 messages différents. La commission informations détermine leur transmission et leur durée d'affichage selon le contenu du message :

- manifestations culturelles et sportives,
- ouverture des services publics,
- enlèvement des encombrants,
- travaux,
- etc...

C'est un outil d'information au service des Élus, des associations et des habitants.



Point Informations Multiples

Le P.I.M. points d'informations Multiples de fabrication française est un guichet informatisé de renseignements, mis à la disposition du public pour guider dans l'espace urbain les citadins et les voyageurs.

Répertoire de toutes les artères de la ville, le P.I.M. est un plan qui indique de façon claire l'itinéraire le plus court pour se rendre à une adresse précise, que l'on soit automobiliste ou piéton. Le P.I.M. délivre en même temps un ticket-guide à conserver.

Outre sa fonction d'orientation, le P.I.M. de MENNECY donne des informations sur :

- S.O.S. utiles
- Adresses utiles
- un service public
- un établissement public
- démarches administratives
- transports urbains
- les Associations :
- vos commerçants
- services divers
- à qui vous adresser à la Mairie
- vos industries

Le P.I.M. installé à côté de la Mairie se compose de :
 - un clavier à touches-lettres et chiffres qui permet à l'utilisateur de formuler la demande.
 - un écran qui fournit la réponse visuelle immédiate.
 - une imprimante qui délivre le ticket - guide pour les itinéraires.

Par ses formes, ses dimensions et ses couleurs le P.I.M. s'intègre harmonieusement dans notre environnement.

Sa coupole éclairante le signale de jour comme de nuit aux usagers. Les informations délivrées par le P.I.M. sont stockées dans un micro ordinateur installé en mairie ; cet ordinateur commande aussi le P.I.C. sous la direction du service informations.



SPORTS

LE JUDO-KARATÉ CLUB DE MENNECY A L'HONNEUR

Le 23 octobre 1983, se sont déroulées, à DOURDAN (District Sud de l'ESSONNE), les épreuves qualificatives, pour le "Critérium Départemental", dans la catégorie "Minimes".

Sur les 9 judokas retenus pour représenter notre Club, 7 ont été qualifiés pour la phase finale :

- David LERNER 3^e en - 38 kg.
- Sylvain SHAEFFER 1^{er} en - 46 kg.
- Stéphane DELAVIS 3^e en - 46 kg.
- Éric ANDRÉ-BENOIT 5^e en - 46 kg.
- Jean-Loup FARDOUX 5^e en - 46 kg.
- Christophe LUCARELLI 1^{er} en - 56 kg.
- Jean-Luc PIERRIEU 2^e en + 61 kg.

Cyril BRUNEAU et Paul PINTO n'ont pas pu se qualifier.

Compte tenu du niveau des participants et de la prestation de nos combattants, on peut raisonnablement s'attendre, pour l'avenir à de nouvelles satisfactions.

Mlle Sylvie MARTIN et M. Bernard NELLEC ont été reçus à l'examen technique pour l'obtention de la ceinture noire.

Félicitations à nos judokas et à G. PIZZONERO leur professeur.

La Vie Qui Va

JUMELAGE

DANS LE CADRE DU JUMELAGE FRANCO ALLEMAND MENNECY-RENNINGEN

Les professeurs de l'Ecole de Musique pour la jeunesse de RENNINGEN sont venus donner un concert en l'Eglise Saint Pierre de Mennechy le samedi 12 novembre 1983 à 20 h 30.

En introduction, l'Ensemble Vocal de MENNECY présentait cinq chants, où l'on pu remarquer les progrès constants de ses choristes.

Après les traditionnels et chaleureux discours de Monsieur Jean-Jacques ROBERT et de Monsieur MONIER, le public nombreux a applaudi avec plaisir les 6 professeurs de Musique " chant, guitare, piano et violon " qui ont séduit tout le monde !

- Mademoiselle WINTER (alto) interprétant le récitatif de l'aria de G.F. HANDEL accompagné au piano par Monsieur BRAND.

- Messieurs RAUSCHE et RABEL ont joué en duo CARULLI et WILLIAMS, à la guitare.

- Monsieur LINSSEN (au piano) a interprété POULENC et IBERT.

- Monsieur BRAND (piano) a improvisé sur un célèbre air de MOZART (ah vous dirais-je maman).

- Monsieur HAUSER (violon) a exécuté merveilleusement une sonatine de DVORAK.

Lors de la soirée d'amitié qui a suivi à la Maison des Loisirs : Madame HERMAN, directrice de l'Ecole de Musique pour la jeunesse de RENNINGEN a retracé l'histoire du mouvement musical en Allemagne ces dernières années, soulignant les difficultés particulières de l'Ecole de RENNINGEN qui compte aujourd'hui 500 élèves et 26 professeurs.

Il y a quelques années, lorsque Madame HERMAN a proposé ses services à la Municipalité de RENNINGEN,



elle a dû assurer toute seule pendant 2 ans un enseignement du Solfège et de la flûte à bec à 200 enfants (en raison d'une opposition d'associations s'occupant des instruments).

Ensuite Messieurs LINSSEN (organiste et pianiste) HAUSER (violoniste) et RAUSCHER (guitariste) ont permis d'étoffer cette jeune école.

Aujourd'hui les enfants peuvent fréquenter l'établissement dès 4 ans avec une période probatoire de 2 ans de solfège et flûte à bec et choisir par la suite un des instruments pratiqués en son sein : piano, violon, violoncelle, guitare, flûte à bec, flûte traversière — les autres possibilités étant offertes par les Associations).

Le dimanche au moment du départ, les membres du comité de jumelage, l'Ensemble Vocal et les familles d'accueil heureux des moments passés ensemble auraient souhaité que ce court séjour se prolonge...

les trois couleurs



Titre insolite ? peut-être ! Et pourtant, du 14 au 18 octobre de cette année, le bleu, le blanc, le rouge furent réunis dans un contexte inhabituel. En effet, par une heureuse coïncidence, il se trouve que nos trois couleurs dont nous sommes fiers à juste titre, sont aussi l'apanage de " l'Union Jack " dont nos amis britanniques s'enorgueillissent également.

Nous fûmes donc ravis durant ces 4 jours de recevoir la visite d'une quarantaine d'amis anglais de COUNTSTHORPE. Cette invitation faisait suite au voyage auquel un groupe de Menneçoises et Menneçois avaient eu le plaisir de participer en mai dernier. D'étroits contacts entre famille s'étaient alors confirmés ou établis et se soudèrent encore davantage pendant la visite chez nous de nos amis de COUNTSTHORPE. Arrivés le 14 octobre en fin d'après-midi les " British " furent dispersés dans les familles françaises.

Au matin du mardi 18, le temps passé ayant paru beaucoup trop court, nos amis " were going back home ". Anglais et Français réunis avaient passé un merveilleux moment ensemble.

Profitant de cette réunion, les responsables respectifs anglais/français des Comités de Jumelage se sont rencontrés pour discuter et parcourir main dans la main le chemin qui mènera au but final, c'est-à-dire le Jumelage tant souhaité entre nos deux villages, lequel prendra place en juin à MENNECY et en octobre 1984 à COUNTSTHORPE, les dates exactes restant à fixer et seront publiées dans un proche avenir. En attendant...

" Vive MENNECY " et " LONG LIVE COUNTSTHORPE ". Pour nous tous réunis ... " Hip...Hip...Hurrah ! "

JUMELAGE DES COLLEGES

Le Jumelage des Collèges se poursuit. Une classe de 24 Allemands de la Realschule de RENNINGEN a été reçue par les élèves de 3ème B et leurs parents du 13 Octobre au 22 Octobre 1983.

Les sorties en groupe ont été faites sur PARIS et VERSAILLES. Les élèves de 3ème B se rendront avec Monsieur BERTHE et Madame ROUX à RENNINGEN en Février 84.

classes de neige

Depuis 1969, tous les enfants des CM1 de Mennechy sont partis en Classe de Neige. L'an dernier, ce sont encore 9 classes qui sont allées à LAMOURA, ONNION et MONT SAXONNEX.

Cette année, 7 classes sur 10 partiront malgré tous nos efforts et vous trouverez la lettre que Monsieur le Maire a adressée aux Parents concernés.

Madame, Monsieur, Chers Parents,
 Votre enfant vient sagement d'être déçu et peiné en apprenant qu'aucune des trois classes prévues de CM1 de l'Ecole de la Verville n'ira pas cette année et pour la première fois en « classe de neige », alors que tous ses camarades des quatre autres Ecoles Primaires de notre Commune (Myrtilles, Sablière, Ormetau, Jeannotte) partiront avec joie, et sans aucune difficulté.

Vous attendez de moi des explications sur cette situation. Pour vous informer, j'ai patienté jusqu'à la dernière minute, espérant encore un revirement qui ne s'est hélas pas produit.

Depuis 1967, nous avons compris l'intérêt d'une telle initiative d'envoyer en classe de neige, au moins une fois dans le cours de sa scolarité, chaque élève de MENNECY. Ainsi nous avons programmé chaque année l'ensemble des CM1, soit l'an dernier dix classes.

C'est un gros effort financier pour chacun de nos partenaires, puisque chaque classe revient à 90.000 F., dont 30.000 F. sont financés par les familles et 60.000 par le budget communal.

Notre expérience est grande, car c'est à ce jour, plus de 1.800 de nos garçons et filles qui sont passés dans ces classes de neige (de Lamoura (Jura), Mont-Saxonney et Onion (Haute-Savoie)), découvrant une vie collective nouvelle autour d'un enseignant qui assure en plus de sa classe la responsabilité des parents, ajoutant à cela la découverte ou la progression dans le ski, les repas, l'animation, le coucher et le lever de nos enfants.

Il faut souligner le dévouement de l'instituteur au cours de ce séjour, responsable 24 h sur 24 et toujours sur la brèche éducative de haut niveau. Le suivi durant le restant des mois de classe « après neige », en est le témoignage que chacun a pu vérifier.

Le changement de classe d'un instituteur et le congé de maladie d'une institutrice partant habituellement, l'absence de volontariat des maîtres de CM1 dans votre Ecole de la Verville, sont à l'origine de la suppression des classes de neige cette année.

Rien ne nous permettait avant la rentrée de septembre 1983 de prévoir ces modifications. En effet, lors de la réunion préparatoire de la Commission Scolaire du 22 avril 1983 avec tous les Directeurs, Madame THIRION, avait déclaré l'intérêt pédagogique des élèves de sa classe de C.P.

Malgré le volontariat d'une institutrice d'un autre cours (que je remercie), cette candidature n'a pu être retenue dans notre action de concertation et notre bonne volonté n'en pu aboutir, se heurtant constamment aux textes réglementaires qui ne permettent pas de faire obligation à un enseignant de partir en classe de neige. C'est également l'enseignant titulaire et non un autre qui doit partir avec sa classe.

Les modifications dans la répartition des classes et de leur maître titulaire auraient dû être programmées avant la rentrée 83-84 par la Directrice et les enseignants de l'Ecole de la Verville, en recherchant les volontaires « classes de neige » et en leur affectant les CM1 par priorité.

Ce sont nos enfants qui sont victimes de cette situation que je déplore avec vous. Je suis sûr que vous saurez maintenant trouver les « mots du cœur » pour atténuer leur déception. Je suis prêt à vous y aider si vous le souhaitez.

Avec mon fidèle dévouement. Cordialement.

Jean-Jacques Robert, Conseiller Régional, Vice-Président du Conseil-Général.

le Laxisme du Rectorat de Versailles

En Mai 1983, les Conseils Municipaux des communes de MENNECY, COUDRAY-MONTCEAUX, ORMÈCHES, ECHARCON, inquiets de la dégradation constatée depuis plusieurs années dans l'enseignement secondaire créent une commission Scolaire Cantonale. A la suite de ses travaux, celle-ci faisait adopter par les Conseils Municipaux respectifs, une délibération dans laquelle était attirée l'attention des instances administratives concernées et assemblées constituées, sur la situation critique qui avait été faite jusqu'ici aux élèves et risquait de se reproduire à la rentrée de Septembre 1983.

Septembre 1983 est arrivé et la rentrée paraît effectuée dans des conditions satisfaisantes, dans la mesure où les postes ont été pourvus, et ceci, grâce à l'action conjuguée de cette commission, des efforts de Monsieur BERTHE, Principal du Collège de MENNECY qui ont sollicité à maintes reprises le Rectorat de VERSAILLES pour qu'enfin satisfaction soit donnée à la légitime revendication des parents, des enfants, des Élus.

Monsieur le Recteur d'Académie sait-il vraiment ce que se passe dans ses services ? Couvre-t-il les manquements mentaires de courtoisie due aux Chefs d'Établissements responsables devant les parents, soucieux d'un enseignement de qualité et qui, pour satisfaire les besoins recherchent par tous les moyens à pourvoir les professeurs les établissements ?

Si, apparemment la rentrée était bonne, il faut cependant rester vigilants. Au collège de MENNECY, grâce à l'action précitée, nous n'avons pas trop de problèmes mais il n'en est malheureusement pas de même pour les autres établissements de notre Département (collèges ou Lycées). N'oublions pas, lorsque nos enfants quittent le collège, ils fréquentent un Lycée, un L.E.P... ou un autre établissement du second degré, et déjà des parents domiciliés dans notre Canton sont inquiets sur les conditions qui sont faites à leurs enfants fréquentant actuellement ces écoles.

Cela prouve bien que les Services du Rectorat ne viennent en l'état actuel, faire face aux besoins de notre Département et qu'il serait impératif :

- 1) - De rendre à l'Inspection Académique son véritable rôle de surveillance et de responsabilité des Établissements sous son contrôle.
- 2) - De faire éclater, par décentralisation, le Rectorat de Versailles qui a conservé les mêmes prérogatives et les mêmes secteurs géographiques qu'au moment de l'éclatement de la SEINE-et-OISE en 5 départements et dont les structures n'ont pas été modifiées malgré les textes récents sur la décentralisation.
- 3) - De créer une subdivision qui couvrirait le département de l'ESSONNE faciliterait les relations des Établissements dont elle aurait la charge et serait-ce pas encore le Rectorat le plus important de FRANCE !

C'est ce qu'avaient demandé les Conseils Municipaux dans leur délibération de Mai 1983.

Maintenant, c'est à tous, Parents et Élus, à faire preuve d'attention. Il en va de l'Avenir de tous les enfants.

Le Relais Paroissial

Le 15 octobre dernier, un samedi, l'Association paroissiale recevait tous ceux qui voulaient venir à la Maison Paroissiale en construction à Verville/Villeroij. Réception sans formalisme, au dessein de faire visiter les lieux, en expliquer la destination matérielle et morale, de donner aux visiteurs l'occasion de rencontrer les administrateurs de leur Association paroissiale et de se rencontrer les uns les autres.

Le temps était très automnal et le site en chantier vraiment " l'hôtel des courants d'air ". Cependant, la rencontre a répondu à l'attente de ceux qui l'avaient organisée. Chacun pouvait voir l'architecte, l'ingénieur, le chef des chantiers du Cardinal, les collaborateurs Monsieur Maison, Monsieur Jean-Jacques ROBERT, le Maire et Monsieur LEBAS. Curieux.

Quand l'Association diocésaine et l'Association paroissiale auront " réceptionné " cet édifice aux lignes simples et élégantes, aux motifs ornementaux sévères et riches de symboles, MENNECY aura un lieu de rencontre pour tous, une salle petite pour le recueillement et la prière, une salle grande pour les réunions élargies et les cérémonies du culte.

Tout ceci est le fruit de la générosité, le fruit des efforts pour servir à l'attente des autres.

— don par la commune du terrain où est construite la Maison paroissiale ; coût total du projet 1 500 000 F.

— Don par les chantiers du Cardinal, qui n'ouvrent leur bourse sans raison grave, de la moitié du prix de construction.

Les dons individuels offerts depuis des années continuent à affluer, souhaitons qu'ils se poursuivent encore pendant les 20 années qu'il nous faudra pour amortir prêt que nous a consenti la Caisse d'Épargne.

A tous, Merci, et une conclusion très réfléchie.

ils ont pensé que l'homme ne vit pas seulement de pain.

RADIO VAL DOIT REPRENDRE SES EMISSIONS. Beaucoup de Menneçois et d'habitants de la région sont très inquiets du silence du 95 MHZ.

La jeune et néanmoins dynamique station Radio Val né le 11 juin 1982 s'est tue le 20 septembre 1983.

Nous reviendrons sur l'historique et la vie de ce radio libre pendant sa brillante première année d'existence dans notre prochain numéro. Promis, si Radio Val réémet bien sûr.

Réémettre, là est tout le problème !

A la date du 10 Décembre, les informations sont encourageantes. Radio Val doit obtenir son homologation et ainsi entrer dans la légalité. Reste un problème de taille, il n'y a pas de fréquence pour la Radio Menneçoise mais cela devrait s'arranger très vite.

Alors Radio Val le mérite, restez branchés !

Appel aux Poètes

La rubrique "poésie" reprend sa place dans le journal des Menneçois à la satisfaction de tous. Nous vous proposons, dans ce numéro :

- "Souvenir Présent" (Marie Jo GUILLAUMOT)
- "Sainte Rencontre" (Sylvain STAQUET)
- "Poème à Marie" (Pierre COLOMBEL)
- "Mes vieux amis" (Arlette CALLE)

Toujours fidèle pour accueillir vos poèmes :
Arlette CALLE
35, Avenue de Mannassé
91540 MENNECY
Tél. : 499.68.90

SOUVENIR PRÉSENT

Le Parfum d'autrefois m'obsède et m'enchanté,
Sa musique me berce doucement.
Mes Vieux meubles, les objets possèdent ce charme envoûtant,
de parler à l'âme tout en rêvant.

J'aimerais retrouver le moment oublié,
que n'existe plus la notion de temps,
afin de permettre au présent
de ne plus redouter l'oubli prématuré
et de vivre ce qui est, pleinement.

Le parfum d'autrefois alors fait renaître une flamme,
je ne pense plus un moment,
que la minute est brève, le bonheur éphémère
et je goûte à ce nectar suprême
d'oublier que le temps
fuit toujours inexorablement.

Marie JO GUILLAUMOT

SAINTE RENCONTRE

Il a fermé la grande porte derrière lui,
A pas lents, il s'est dirigé vers l'autel,
Il faisait déjà nuit.
D'une main hésitante, il alluma une chandelle,
Son visage apparut pâle, les traits tirés,
Son col remonté, essayait de cacher
des larmes à peine séchées par le vent.
Son souffle livrait aux pierres grises de l'Édifice
Des voluptés de froid. Il pensait,
Et chaque songe était un supplice.
Il ne pouvait supporter, seul, tant de regrets,
Son regard cherchait en vain une ombre
Où ses pensées pourraient s'échouer,
Mais, tout n'était qu'immobilité, sombre...
Quand un bruit le fit se retourner.
C'était une femme qui venait de pénétrer à sa suite.
Ils n'osèrent pas s'adresser la parole,
Leurs yeux s'effleurèrent, puis s'en suivit un jeu sur le sol.
Ils se parlaient en dessinant, tel un rite,
Des figures : une croix, le ciel...
Un souffle mystique passa, sentinelle.
Bientôt ils se retrouvèrent assis face à face :
Lui, frottant nerveusement les blessures de ses paumes ;
Elle, redressant maladroitement, n'ayant pas de glace,
Son auréole dorée, presque neuve...
N'y tenant plus, il lui montra sa couronne
Toute couverte d'épines, vieille preuve
d'un passé bien tourmenté.
La femme cria "Mon Fils" !
L'homme se remémora son dernier supplice
... Le 3^e Testament ne devrait pas tarder à être imprimé...
Sylvain STAQUET.

POÈME A MARIE

Si un jour, aveuglés par la lumière,
Mes yeux ne contemplant plus ton visage,
Si un jour tout est murmure éphémère,
Si cesse la musique des images,
Si un jour des bourreaux de chair humaine
Cachent, aliènent ma belle folie,
Si les jours cassent l'amour en haine,
Si un jour le temps cruel nous fuit,
Si un jour les fleurs crachent des obus,
Si un jour le globe se fend en deux
Comme une pomme qui aurait trop bu,
Si un jour coulent des larmes de feu,
Restera dans mon esprit en naufrage
L'effleurement de ta peau douce et sauvage,
Restera dans mon esprit en naufrage
La fraîcheur de notre lointain voyage.

Pierre COLOMBEL.

MES VIEUX AMIS

Ses lourdes semelles
raclant les pierres du chemin
il rentre, Ange-Toussaint,
descendant la ruelle
qui le ramène au foyer
vers l'épouse active et dévouée.
Derrière lui, sa chèvre, légère,
trottine, brune, familière ;
sa clochette tinte gaiement
dans le jour tiède déclinant.
A quelques pas de la maison,
"Oh Jeanne ! ça sent bon..."
s'écrie Ange-Toussaint,
humant la soupe paysanne
qu'avec les légumes du jardin
elle a faite, la bonne Jeanne.
Tandis qu'approche l'époux, elle apprête
le broc d'eau, le savon, la cuvette.
- Il a fait chaud, viens te rafraîchir !
Sous la moustache argentée,
plus large se fait le sourire
de l'époux plein de bonté.
Ses ablutions terminées,
il revient vers la chevette
patiente, pour la traite.
Les fortes mains hâlées
par gestes précis et rapides,
emplissent un seau du liquide
mousseux, tiède et parfumé.
Ce parfum, je le hume encore aujourd'hui.
Bien des années ont passé depuis...
Et je retrouve intact aussi, âpre et doux,
ce goût particulier du lait de chez nous.
"Petite, entre à la maison et demande
un bol à Jeanne !" Précieuse offrande !
Ravie, je m'asseyais près de lui, sur le banc
de pierre et dégustais avec des airs gourmands
le savoureux breuvage que pour nous
donnait la chevette aux yeux doux.
Sensations d'un passé cher à mon cœur
et — il faut en convenir — lointain...
Mais vous demeurez, Jeanne et Ange-Toussaint,
de tous mes souvenirs, parmi les meilleurs.

Arlette CALLE

Loisirs Fêtes



le menu de Noël du photo club ...

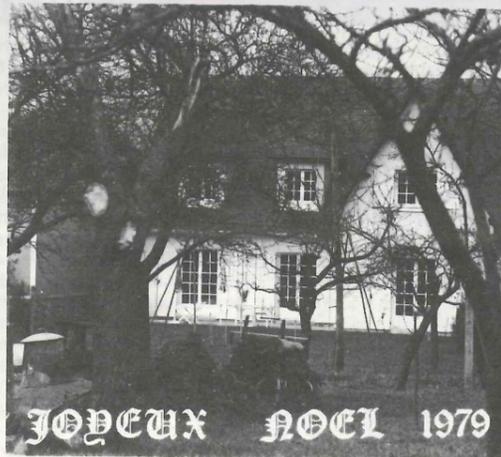
Bientôt les Fêtes ? Voici une "recette" pour réaliser d'une manière originale vos MENUS DE NOËL.

- choisir un sujet : enfants, fleurs, paysages, etc,
- le photographe
- développer la pellicule,
- sur un plastique transparent, inscrire : JOYEUX NOËL
- tirer la photo sur une feuille pliée en deux en utilisant le cache plastique,
- quand la photo est faite sur votre papier, il ne vous reste plus qu'à glisser le menu à l'intérieur.

Cette recette est adaptable à tous les instants heureux de votre vie : annonce de la naissance de l'héritier tant attendu, communions, noces d'or... etc.

Pour cela il vous suffit de vous inscrire au PHOTO-CLUB où l'on vous apprendra à réaliser cette recette. (Tél. : 457.12.11).

BON NOËL A TOUS
ET JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉES



FAITES CONNAISSANCE AVEC ...

Une nouvelle Association vient de naître à Mennecy, dénommée : "LA COMPAGNIE DES ARCHERS DE VILLEROY".

Vous pouvez vous initier au TIR A L'ARC, vous perfectionner et, pourquoi pas, faire de la compétition.

Vous qui attendez, depuis bien longtemps, de pratiquer cette activité, nous vous accueillerons le lundi soir, au gymnase Alexandre RIDEAU, de 21 h à 23 h, dès le printemps, nous pourrons faire un bond dans le passé, et profiter de l'admirable site du Parc de Villeroiy.

Nous vous attendons nombreux !!

Pour tous renseignements, contactez un des membres du Bureau (Mrs J.L. ANSELOT - G. BALAIRE, Marc DE BUS, J.C. LANDRIER, G. PIZZONERO, Ph. ROCHELLE), ou bien téléphonez au service des sports (457.31.12) ou écrivez à la "COMPAGNIE DES ARCHERS DE VILLEROY", 8, rue des Mûres - 91540 MENNECY

A BIENTÔT

Sur les Traces du Père Noël

APPEL A TOUS LES MENNECOIS

La Bibliothèque Municipale organise, à l'Orangerie, pendant la deuxième quinzaine de janvier, une exposition sur les traditions de Noël, dans toute l'Europe, et à Mennecy en particulier.

Un livret illustré en vente à la Bibliothèque vous dévoilera tous les secrets de ces traditions et de leurs origines. Mais cette exposition doit constituer le point de départ de vos recherches. De nombreux clubs, mouvements, écoles... ont accepté de présenter Noël à leur façon :

PARTICIPEZ VOUS AUSSI

Faites appel à vos souvenirs, venez nous transmettre vos évocations et vos rêves de Noël, confiez-nous des photos ou des objets, des poèmes ou des illustrations sur ce thème. Grâce à vous Noël et sa magie vivra au cœur de Mennecy jusqu'à la Chandeleur.

Mais la Bibliothèque ne s'occupe pas que de Noël. Nous avons repris nos activités d'animation avec les écoles : dépôts de livres, visites de classes, ateliers-lecture. Certaines classes ont pu profiter de la venue de deux conteuses que nous avons fait venir tout exprès pour les faire rêver à Noël. Et nous avons aussi des projets : comité de lecture avec les adultes, prêt à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, participation à des stages qui nous permettent de découvrir et de vous faire connaître de nouveaux auteurs...

Enfin, comme un cadeau de Noël aux lecteurs, l'agrandissement devient réalité. Déjà des murs sont cassés, bientôt les nouvelles salles de lecture ouvriront.

Mais n'attendez pas, venez nous rendre visite au 7, rue de l'Arcade, 1^{er} étage (Tél. 457-22-97) les lundis de 17 à 18 h 30, les mercredis de 9 h à 11 h 15, les vendredis de 17 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h.

A bientôt. Les Bibliothécaires.

MENNECY A TRAVERS LES AGES (4^e EPISODE)

2) PAR LE CHEMIN DE FER

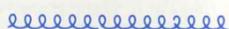
C'est plus sûr et d'ailleurs plus rapide.

La gare de Mennecy n'est pas alors une halte sur une ligne de banlieue : elle est traversée par une grande ligne qui, lâchant Villeneuve-Saint-Georges la ligne de Dijon-Lyon (ligne de Bourgogne) file sur Corbeil, Malesherbes, Montargis, Nevers, Clermont-Ferrand : la ligne du Bourbonnais, on y voit filer les express et le fameux train blanc, quelques voitures de luxe pour les curistes de Vichy.

Oh, les jolies rames de wagons du P.L.M. : derrière une locomotive puissante et élégante, de beaux wagons de 1^{re} Classe rouges, de 2^e Classe jaunes, de 3^e Classe verts-olive. Nos trains de banlieue sont très longs, il a fallu allonger les quais, vous les voyez encore, inutilisés en grande partie.

Les bâtiments de la gare n'ont pas changé extérieurement : à l'intérieur, la salle de distribution des billets et d'administration est divisée en deux salles d'attente, l'une du 3^e Classe, l'autre de 1^{re} et 2^e Classe : les guichets sont face à la porte d'entrée.

Sur la place de la gare, constamment ravagée par les pluies qui déferlent de tout Mennecy en pente, j'ai vu stationner à l'arrivée d'un train d'après-midi, la diligence (une "tapissière" à 5 ou 6 places) portant l'écrétaire Mennecy, Champcueil, Beauvais : en deux heures, les voyageurs sont à peu près sûrs d'arriver à destination.



La voirie de Mennecy : le réseau des rues est resté tel que nous l'avons laissé l'intendant du roi Louis XV. Une chaussée de pavés arrondis, douloureux aux fesses du cycliste, dans toutes les rues intra-muros : de la porte de Paris à la Place de la Mairie, aux orées des rues de Milly, de l'Arcade et de la Sablière : rue du Bel Air et de la Fontaine.

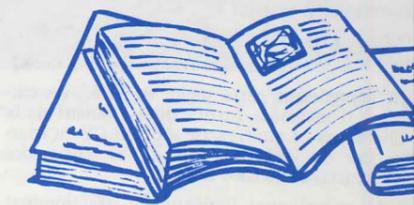


MENNECY (S.-et-O.) — La Route de Paris

Dans les rues modernes, un pavé plat plus confortable : rue de la Gare et rue de Paris. Partout ailleurs, Arcades, Sablière, Ormeteau, brique, un macadam sitôt dégradé que refait. La rue du Parc, Canoville, sans construction sont des chemins de terre.

Pas d'écoulement souterrain des eaux de pluie, quand il tombe tout devient torrent.

Et l'éclairage urbain : le Conseil Municipal a décidé, au début de la décennie, de considérer comme nécessaires et suffisantes une dizaine de lanternes, je les revois sur la place de la Gare, de la Mairie, et des rues de l'Arcade et de la Sablière etc..., allumées chaque 1^{er} octobre au 1^{er} avril par un préposé armé d'un long manche à balai pourvu d'un boutefeux. Il doit les éteindre mais quand l'arrivée du dernier train sans doute.



N'attendez pas dans cet article un choix de livres pour enfants ou adolescents, dans quelque semaine, journaux, radios et télévision se souviendront qu'il existe une littérature de jeunesse. On vous proposera à longueur de sélections des ouvrages pour la "culture" et la "distraction" de nos têtes blondes. Ne vous y trompez pas, on ne touche le client éventuel avant de s'adresser au lecteur. La preuve ? A part quelques rares exceptions, dans le même journal, ou sur les mêmes pages, que dis-je ? un article sur la littérature de jeunesse ! L'envie et/ou le besoin de lecture de nos enfants seraient-ils un phénomène saisonnier, juste au moment des étrennes ?

Ceci ne met pas en cause la qualité de certaines collections, ni la compétence de ceux qui les font ; ce qui est condamnable, c'est le principe. Refuser à la "littérature de jeunesse" le rôle indispensable qui devrait être le sien pour ne s'en souvenir que comme d'une manne camouflée sous l'alibi culturel.

Pourquoi rappeler seulement une fois l'an que l'on achète des livres aux enfants, pourquoi ne pas le faire régulièrement, pendant toute l'année... comme "Mennecy-Info" ?

Pour ceux qui voudraient faire un cadeau littéraire original, pourquoi ne pas offrir des nouvelles ? Le genre mal-aimé en France parce que trop mal connu, nouvelle n'est pas comme on le croit trop souvent produit du roman ; c'est au contraire un genre littéraire part entière, et même un genre littéraire qui s'avère plus difficile que le roman. En effet, la brève contraindre l'auteur à trouver le mot juste, exact, celui qui portera un maximum de sens. La brève est essentielle alors que le roman peut s'attarder sur le détail, le genre est difficile aussi pour le lecteur. Il lui faut souvent de "personnages", d'"histoires"... On ne peut lire un recueil de nouvelles comme un roman, il faut le déguster peu à peu, en gourmet. Chaque grand éditeur publie des recueils de nouvelles, même propose dans son catalogue une ou plusieurs collections de nouvelles. Mieux vaut citer quelques-uns des grands classiques : Maupassant, Mérimonde... pour ne parler que des Français. (N'oubliez pas encore un argument en faveur de la nouvelle : toutes les littératures du monde en ont produit, quelle que soit la langue — humour, science-fiction, psychologique... — chacun pourra donc trouver ce qu'il aime !)

Parmi les grands nouvellistes français contemporains, on peut citer : Daniel Boulanger, un des maîtres incontestés du genre ; M. Aymé, P. Gripari, J. Grenier, M. Tournier, A. Saumont, Ch. Baroche, A. Stille... (je tiens à la mention des amateurs une bibliographie de ces écrivains, tout citer reviendrait à faire un catalogue). Signalons pour finir à ces amateurs que si de nos jours revues consacrent régulièrement des numéros spéciaux à la nouvelle — par exemple, les deux numéros d'octobre 1982-629 et 630 d'août-septembre et octobre 1983 — existe deux revues spécialisées dans ce domaine : "Le temps de la nouvelle" : publication trimestrielle, 86410 Verrières.

- et "Brèves" : publication trimestrielle, Villelongue-d'Aude.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes lectures et... de bonnes nouvelles.